





## Crédit photos

### **p. 6-10 :**

Collection  
Famille Molines

### **p. 5 et 43 :**

Pierre Emmanuel Dautry

### **p. 19-21 :**

Bernard Pantel

### **p. 44 :**

Claudine et René Saix

### **p. 14-17 :**

Roland Mousquès et  
Elke Gangl

### **p. 23 et 24 :**

Alain Pantel

### **p. 48 :**

« Du Céfédé à la Ligne  
Verte »

## Sommaire

p. 3- Edito

*Chacun cherche son toit...*

p. 4 - Brise municipale

*Ventalon en Cévennes*

p. 6- Dans l'œil du cyclone

« *Villeneuve : l'école et l'Histoire au quotidien* »

p. 13 - Bise-Art, Blizart

*La cabane Bonnal*

p. 18 et 43 - L'air de rien

*La cascade de Runes  
et son inscription runique*

*Visite du sous-préfet à l'Ecole des Abrits*

p. 23- Aura Rossa

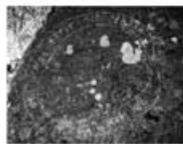
*De matas d'aur e de lutz escampilhadas de'n  
pertot*

p. 25 - Ah Lisez

*Chanson de Paul Gachet  
L'art et l'histoire de la caricature*

p. 27- Tempête de délibérations

p. 43- En coup de vent



Directeur de publication :  
Alain Ventura

Comité de rédaction :

Christophe Blangero, Pierrette Coudert,  
Simone Cros-Allier, Ghislaine Guignier,  
Jacques et Julie Hugon, Maurice Jeannet,  
Annah Lantieri, Magali Martinez, Daniel  
Mathieu, Marie-Claude et Christian  
Mestre, Roland Mousquès, Etienne  
Passebois, Josette Roux, Éric Tamisier,  
Philou Thomas, Jeanne et Alain Pantel,  
Étienne Passebois, Michel Riou, Odile  
Rival, Jean-Marie Thoyer, Jean-Michel  
Vandersteen, Alain Ventura

Mise en page :  
Marie Debiere / Magali Martinez

Imprimerie :  
IMPRIMERIE DES 4  
48 100 Marvejols

Abonnement :

Cette revue est distribuée gratuite-  
ment aux administrés de Ventalon en  
Cévennes ainsi qu'aux résidents perma-  
nents de Pont de Montvert Sud Mont  
Lozère à leur domicile. Pour un envoi à  
une autre adresse, prière de s'abonner.

**Prix de vente au numéro :**  
6 euros/n°

**Abonnement à l'année**  
(4 numéros) : 20 euros/an

**Abonnement de soutien :**  
25 euros/an et plus...

**Chèques libellés à l'ordre de :**  
« Mairie de Ventalon en Cévennes »,  
et adressés à Mairie, le Géripon,  
48 240 Ventalon en Cévennes

ISSN 210J-3626  
Dépôt légal : à parution

## Chacun cherche son toit...

**B**onjour à tous et à toutes,

Et merci à l'équipe de la rédaction du vent des Bancelles de me donner la parole.

Voilà bientôt quatre ans que je suis installée sur le territoire, que j'y travaille et y réside de manière permanente. À mon arrivée j'ai été accueillie, soutenue, aidée par de nombreuses personnes. C'est grâce à cet accueil, à ces soutiens, à ces aides que j'ai pu m'installer et rester ici.

Car la principale difficulté que j'ai rencontrée et continue de rencontrer c'est de trouver un lieu pour habiter.

Pourquoi cette difficulté ?

Certes je n'ai pas des revenus importants, mais cela n'a pas été le principal frein si ce n'est que je n'ai pas les moyens (ni le souhait d'ailleurs) d'être propriétaire.

En fait la problématique a été de trouver un lieu à proximité de mon travail (un quart d'heure - vingt minutes) et qui corresponde à ma recherche. Venue dans les Cévennes par choix, par amour pour ce pays, cette nature, je souhaitais avoir un peu d'espace pour recevoir, un petit extérieur pour profiter des beaux jours et pouvoir chauffer au bois, car cela me semble le plus « naturel » ici. En résumé un grand deux pièces ou un trois pièces avec quelques ouvertures, un bout de terrain et un poêle ou une cheminée et pourquoi pas un chat en prime.

Ainsi au fil des mois et des propositions j'ai été hébergée et j'ai même résidé à Vialas dans trois habitations différentes : dans des lieux prêtés gracieusement puis en HLM à l'ancienne Gendarmerie. Ensuite j'ai résidé à Saint Andéol de Clerguemort et Saint Frézal de Ventalon aujourd'hui Ventalon en Cévennes : à Sambuget, puis au Moulin de Chaldecoste et maintenant au Salson dans des logements temporaires. Je vais maintenant m'installer pour un temps qui je l'espère durera, au Viala cet été...

Bon j'aurai mis quatre ans, mais j'ai fini par trouver !

Mais mon cas n'est pas un cas isolé, d'autres sont arrivés ou arrivent sur le territoire et cherchent un lieu pour habiter sans vouloir s'installer dans la précarité, sans eau, sans électricité... D'autres aussi sont repartis faute de logement sur le territoire. Car nous ne pouvons plus vivre comme il y a un siècle, parce que pour certains nous n'avons plus l'énergie pour le faire. Certes je n'ai plus d'enfant dont m'occuper au quotidien, mais quand j'ai fini ma journée je n'ai ni le temps ni le courage de transporter des bidons d'eau. Et j'aimerais pouvoir lire un peu le soir après avoir rentré du bois sans m'abîmer les yeux à la bougie.

Ce parcours du combattant pour pouvoir se loger correctement, décemment allais-je dire.... est lié au fait que nous manquons de petits logements à loyers modérés à l'année.

Si nous voulons que le pays continue à vivre, nous avons besoin de familles avec des enfants pour maintenir les écoles. Mais aussi de professionnels parfois célibataires pour travailler dans les structures qui embauchent dans le secteur du tourisme, de la restauration, de l'artisanat. Et un salarié au SMIC ou à temps partiel ne peut pas payer un loyer trop élevé et n'a pas nécessairement droit à des aides au logement.

Depuis 2014 je suis adjointe à Saint Andéol de Clerguemort maintenant Ventalon en Cévennes et je sais que ce n'est pas simple de régler les questions de logement. Je pense que ce problème dépasse les compétences des seules communes et que ce défi doit être relevé par tous et toutes. Car c'est ensemble que nous pouvons trouver des solutions. Le potentiel existe ainsi que des aides si des rénovations et/ou des améliorations de l'isolation thermique sont nécessaires. Différents programmes que connaissent les professionnels de l'ADIL et d'autres organismes.

Nous pouvons faire avancer les choses collectivement. Si vous voulez, vous pouvez trouver des informations à ce sujet auprès des communes, de la Maison des Services au Public du Pont de Montvert-Sud Mont Lozère ou sur Internet.

Nous pouvons aussi en discuter pour que la tradition d'accueil des Cévennes continue d'exister à la hauteur de la beauté, de l'humanité et de la bienveillance que j'ai rencontrées en arrivant ici....

■

Véronique Nunge



## Ventalon en Cévennes

*La commune nouvelle de Ventalon en Cévennes a été créée le 1er janvier 2016 par arrêté préfectoral après deux réunions publiques d'information, un sondage sur le choix du nom, et deux délibérations concordantes des conseils municipaux de St-Frézal de Ventalon et de St-Andéol de Clerguemort.*

**D**epuis la création, un conseil municipal composé de l'intégralité des deux anciens conseils municipaux a été installé. J'ai eu l'honneur d'être élu maire de la commune nouvelle et maire délégué de St-Andéol de Clerguemort, et Alain VENTURA a été élu Premier Adjoint de la commune nouvelle et maire délégué de St-Frézal de Ventalon.

Six autres adjoint(e)s (Jacques Hugon, Jean-Claude Dautry, Muriel de Gaudemont, Véronique Nunge, Marie-Christine Lieber, Emilie Mermet), ainsi que trois conseillers municipaux ayant reçu délégation ont également été installés et ont pris à bras le corps les dossiers qui leur ont été confiés (Voirie, Eau, Suivi des travaux, Logement, Finances, Ecole, Agriculture.....). Et je n'oublie pas l'engagement et la disponibilité de tous les conseillers municipaux qui par leur réflexion, principalement mais pas exclusivement lors des conseils municipaux, et leur apport orientent l'action municipale.

Elus municipaux et personnels, sommes entrés dans une nouvelle dynamique : mise en commun de nos énergies grises, partage des dossiers au-delà des anciennes limites communales, mise en réseau informatique des deux mairies permettant de travailler à l'une ou l'autre des mairies, mise en commun du matériel. Nous sommes unis autour du projet de l'école des Abrits, école dont les mérites ont été remarqués à la fois par l'Inspecteur d'Académie et par le Sous-préfet. Nous vivons un décloisonnement, une mutualisation des énergies qui nous permettent de nous sentir plus forts dans un environnement institutionnel et économique incertain.

Le principal changement à venir, issu de la loi NOTRe, est la fusion des communautés de communes qui doit intervenir au 1er janvier 2017. Le préfet de la Lozère a rendu un projet de périmètre qui va à l'encontre du bon sens : il propose de fusionner sans Florac, 3 communautés de communes,

3 vallées parallèles, qui n'ont pas de bassin de vie en commun hormis Florac, pas d'axe routier transverse.

M. le Préfet va se retrouver face à une opposition de la majorité des communes concernées qui ont jusqu'à la mi-août août pour se prononcer. M. le Préfet devra alors écouter les « petits » et laisser place (enfin !) à un débat contradictoire devant la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (La CDCI est une commission de « personnalités » nommées par le Préfet, où les élus municipaux et intercommunaux ont une toute petite place, et donnant son avis au Préfet sur les périmètres). La CDCI devra alors autoriser M. le Préfet par avis favorable, à créer une grande communauté de communes réunissant autour de Florac, les Causses, les Gorges et les Cévennes.

C'est à cette échelle, sur un territoire correspondant en grande partie au territoire lozérien du Parc national des Cévennes, où se trouvent le CFP-

Visite de M. le Sous-préfet et de l'Inspecteur de l'Education Nationale à l'école des Abrits



PA et Sup Agro, que nous pouvons mettre en œuvre des politiques structurées et efficaces : politique d'attractivité, de développement d'activités économiques rurales et agricoles adaptées à notre territoire, structuration touristique, sécurité civile et défense des forêts contre l'incendie, enfance et jeunesse, insertion par l'activité économique, politique culturelle....

Que les Causses, les Gorges et les Cévennes qui ont beaucoup plus en commun que nous ne le préjugeons soient enfin unis, que Florac sans en être l'hyper-centre en devienne le trait d'union ! Cassons ces frontières mentales qui nous empêchent de développer ce territoire. Tel est notre vœu le plus cher. Les élus unanimes des Cévennes au Mont Lozère, de la Cévenne des Hauts Gardons, ainsi qu'une grande partie de ceux de Florac Sud Lozère, de même qu'une partie non négligeable de ceux de la Vallée Longue et du Calbertois, en sont intimement convaincus et se battent fermement pour que leur position légitime soit enfin reconnue.

Un dernier mot avant de quitter les lecteurs du Vents des Bancelles, après 6 années passées au service de la commune de St-Andéol de Clerguemort, puis 3 au service de St-Frézal de Ventalon, et enfin 6 mois au service de notre commune nouvelle, notre cheville ouvrière, Sandra Laurain, nous quitte pour de nouvelles aventures. Sandra, tu as été notre secrétaire accueillante, dynamique, disponible, au service de la population et des élus, réglant à la fois les grains de sable et bouclant les montages complexes. En 6 années de service, de novice, tu es devenue une experte du métier en lui apportant ce petit supplément d'âme et de générosité. Que le vent te mène à bon port pour de nouvelles aventures professionnelles où tes futurs employeurs, qui ne te connaissent peut-être pas encore, bénéficieront de ton dynamisme et de tes talents. De notre côté, à Ventalon en Cévennes, nous allons trouver chaussure à notre pied pour recruter une nouvelle cheville ouvrière, j'en suis certain (c'est l'effet fusion qui donne confiance), mais tu

vas nous manquer et tu vas manquer au territoire.

Snif et au revoir, super-secrétaire !



Camille LECAT,  
Maire de Ventalon en Cévennes



## Autour d'Eugène MOLINES de Villeneuve

Né en 1920, il en a connu des changements : une évolution fantastique, une véritable révolution ! Le tournant, ce fut la fin des années 50... autour de 1960, dirons-nous.

À sa naissance, il y avait ici 9 maisons et 38 habitants. Ils étaient 48 dix ans plus tôt. L'école était tout près, au-dessus du chemin qui devint en 1936 une route reliant Le Pont-de-Montvert à L'Hôpital. Eugène s'en souvient et le recensement lui fait écho : Pietro PERSICO né en 1903 à Brédo (Italie), chef d'équipe ; son frère Giulio, né en 1906, chauffeur et Diego REYS né en 1915 à Almería (Espagne), manœuvre. À noter que l'entrepreneur était SIRVENS de Florac. C'est ici que PERSICO rencontra Germaine SERVIÈRE qu'il épousa.

Pour Eugène le temps de l'école s'achevait. Elle était installée dans une maison appartenant à la famille d'Émile et Louise SERVIÈRE. Eugène a connu ici 17 élèves : à ceux du village s'ajoutaient les enfants du Mazel alors que ceux de la Vaissière allaient au Pont. Quelquefois ils venaient du Cros à travers champs : ce fut le cas de Marthe ROUVIÈRE, parente des SERVIÈRE.

Le temps d'une parenthèse, nous sommes tentés d'évoquer le récit d'un ancien habitant du Mazel qui vint s'installer à L'Hermet en 1939 : marié à Rachel, il reprenait alors la propriété de Pressille MAZOYER. Il était né en 1906. Un soir à la Toussaint, quelques semaines avant que la maladie ne l'atteigne, il vint veiller chez nous à L'Hermet en compagnie d'Éva, sa fille aînée. Il renouait avec la tradition. Au cours de la soirée il raconta les récréations vagabondes où les galopins couraient comme de petits fous à travers les prés, sous le village. Le temps passait, les aiguilles tournaient : vingt minutes ? Trente ? Près d'une heure peut-être quelquefois ? Là-haut sur le chemin l'instituteur s'époumonait : il n'était vraiment plus maître de la situation. Ce n'était pas un inconnu : on le vit plus tard au chef-lieu où il avait épousé une Pontoise.



*Les enfants à l'école de Villeneuve.  
De gauche à droite : Mireille SERVIÈRE, Jean-Claude MOLINES,  
Josiane MOLINES, Jacky MOLINES, Alain MOLINES. 1959 ou 1960.*

Après ce petit intermède, écoutons à nouveau notre interlocuteur. Il se rappelle les retenues après la classe où il fallait s'appliquer à recopier vingt fois un mot mal orthographié. Et c'est avec respect qu'il évoque Madame TEISSIER de Salgas, elle qui d'un revers de cahier effleurait la joue de Nelson, fautif de quelque bévère ou de quelque oubli.

Il a connu aussi M. GLEIZE de Soleyrols qui épousa Lucie la sœur d'André ALBARIC. Les recensements de 1931 et 1936 témoignent de la présence d'une institutrice publique originaire de Saint-Andéol-de-Clerguemort : Emma ARNAL.

### À la recherche d'un passé presque oublié

À l'époque, dit-il, les garçons titulaires ou non du certificat d'études quittaient les villages pour prendre un emploi. Il était alors facile de s'embaucher. Et de citer tel habitant de Bellecoste, Almir du Mazel ou autre... Des images lui viennent : celles des routes principales non goudronnées, celle du Pont à Alès ou du Pont à Florac. Alors il fallait travailler vaillamment que vaillamment à

leur entretien et les cantonniers, munis d'une pelle et d'une brouette, bouchaient les trous. Et quand une averse les surprenait ou que l'heure de « casser la croûte » arrivait, ils trouvaient un abri dans l'une des petites baraques construites le long des départementales et des nationales.

Au Pont, le mercredi après-midi, les habitants des campagnes – en majorité des hommes – affluaient sur la Place, entraient au café, faisaient les courses. Ils étaient descendus à pied, parfois à cheval, quelquefois en jardinière. Et l'on pouvait voir PUCHÉRAL remonter avec de l'eau fraîche puisée à la fontaine située sous la terrasse de DUBOST. Il était venu du Mazel vers 1928 avec Juliette son épouse et la petite Georgette BONNET – née en 1921 – qui sera leur « fille adoptive ».

### Les sept familles

Eugène les énumère ces maisons de paysans qu'il a connues. D'Ouest en Est : Palmyre SERVIÈRE, puis Élie SERVIÈRE ; ces deux fermes ayant pu dans le passé constituer un seul bien, tant les bâtiments sont proches. Ensuite Aimé SERVIÈRE,



le fils de Léon et Mathilde et, quelques mètres plus loin, celle de Cyprien et Amélie MOLINES, ses parents à lui. Celles-là sont au-dessous de la route. Au-dessus, c'était celle des parents de Franck, Émile et Louise SERVIÈRE, puis le bâtiment loué à la mairie pour accueillir l'école.

À noter que la maison de cette famille de onze enfants date de 1902. Émile avait acquis un bagage scolaire rare à l'époque, ayant poursuivi ses études à Mende où il obtint le brevet. Il fut au début du XX<sup>ème</sup> siècle responsable du syndicat agricole quand une coopérative créée au chef-lieu proposait aux agriculteurs des produits divers : tourteaux, semences, engrais et denrées variées comme savon, huile ou autres... Il présida un temps la Caisse locale de Crédit Agricole créée au Pont en 1905.

Revenons au village où un chemin conduit en haut, vers la maison ALBARIC, celle d'André né en 1913, fils de Cyprien et Amélie. À droite, c'était la ferme de Louis MOLINES dit « Mourinou » : paysan et maquignon à la fois, il acheta une propriété à Masméjean où il s'installa avant 1931.

## Des exploitations modestes au regard d'aujourd'hui

On les appelait des bórios. Ici chez MOLINES on élevait 10 à 15 bêtes : 2 bœufs de travail, un taureau, 5 ou 6 vaches et quelques jeunes bovins.

Dans la région, la plus grosse ferme se situait à L'Aubaret chez ROUVIÈRE. Ensuite, plus modeste tout de même, celle d'Adrien ROUX de Montgros. Sans doute pourrait-on ajouter Palmyrou de Finiels.

Un mot des foires : le 14 septembre à Villefort un grand nombre de bœufs dressés était vendu aux Ardéchois ou aux Gardois pour les labours. Le 6 décembre à Florac les Causse-nards venaient acheter des bœufs de 4 ans ou plus, aptes à travailler sur de vastes étendues destinées aux céréales.

C'était un travail difficile de dresser de jeunes bœufs pour la charrue ou la conduite du char. On labourait beaucoup au printemps, avant les foins, en vue des semailles de septembre. Il fallait parfois deux personnes – selon l'expérience de l'attelage – dont l'une, la femme ou l'un(e) des enfants, « tirait devant » pour guider la paire de bœufs. Cette présence était quasi-obligatoire lorsqu'on recouvrait le blé semé avec le griffon, car là les animaux n'avaient plus le profond sillon pour repère.

## Le menu bétail

Dans les fermes on élevait quelques chèvres dont le fromage était consommé ou vendu. L'hiver, on le plaçait dans des pots bien couverts

et glissés sous le foin à la grange. Il prenait alors une coloration nouvelle – rougeâtre ou noire – et un goût fort, particulier.

Signalons au passage que l'automne ou l'hiver, on salait le beurre que l'on gardait dans des pots de grès.

Au printemps, on achetait trois ou quatre cochons : l'un destiné à la famille, les autres à la vente. Ils étaient engraisés avec des raves d'automne et des pommes de terre pétries avec de la farine ou du son. On s'étonnera sans doute que l'élevage des ovins ne soit pas abordé. Nous y reviendrons. C'était une activité importante réservée, à cette altitude, à la bonne saison.

## Agriculture traditionnelle et modernisation

L'été, en dehors de la moisson qui se faisait à la faux – les femmes pouvant glaner derrière à la faucille –, les foins requéraient de la main-d'œuvre extérieure qui travaillait de l'aube à la nuit ou presque. L'on faisait appel à des faucheurs venus des gorges du Tarn ou des Cévennes lozériennes ou gardoises. La fenaison se faisait « à trousses », avec la jument ou de plus en plus ensuite, avec le char et les bœufs. La mécanisation parvint ici par étapes : c'est d'abord la motofaucheuse qui fit son entrée, suivie plus tard du premier tracteur en 1973.

Il fallut adapter la grange, l'aménager, l'agrandir. L'étable évolua également : crèches et rigoles, travées pavées. L'agriculture connaissait une mutation difficilement imaginable quelques années auparavant. En 1977 une nouvelle étable spacieuse, moderne, apparut à la sortie du bois, un peu à l'écart du village et le nombre de têtes de bétail fut porté à 35 mères et 2 taureaux.

Observant les prouesses de la mécanisation, Eugène a souvent déclaré : « Le plus gros travail maintenant, ce n'est plus l'été, mais l'hiver, quand les bêtes sont à l'étable ! »

## Et la maison change de visage !

L'accueil de groupes de jeunes campant près de la ferme, l'arrivée de Christianne, un nouvel appartement



Eugène MOLINES et ses bœufs

lumineux muni du confort moderne, l'hébergement de randonneurs dormant en bas dans l'ancienne bergerie transformée en dortoir pour la circonstance : tout cela s'est enchaîné sous les yeux d'Eugène, heureux de vivre cette perspective nouvelle. Les petits-enfants grandissaient et, le plus souvent, il aimait les accompagner à l'école le matin ou aller les chercher l'après-midi.

Certains jours, du printemps à l'automne, des touristes partageaient la table familiale. Et lui, qui la présidait, répondait à leur curiosité déroulant pour eux avec plaisir l'histoire de son « pays » ; puisant inlassablement dans sa mémoire, encore bien fidèle aujourd'hui en ce début d'automne 2015.

## Retour sur le passé

Ça aussi, c'était avant !

« Comment peut-on imaginer », comme dit la chanson ? Eugène a porté des sabots ferrés : fabriqués par FAGES, le sabotier de Cocurès, achetés aussi quelquefois aux foires du Bleyard, ils étaient ressemelés avec de vieux fers à bœufs et fixés à l'aide de clous récupérés sur des fers à chevaux. On les entendait résonner de loin au contact des pierres ou du sol gelé. En ce temps-là, point de W-C ni de salle d'eau dans les fermes. L'étable ou la nature tenaient lieu de toilettes. On se débarbouillait devant un plat, émaillé ou non. Pas le moindre gant de toilette : un coin de serviette en tenait lieu. S'étant lavé les mains, on les essuyait à une toile de sac accrochée à la porte. Le début des années 60 marquera l'arrivée des tout premiers éléments du confort. En 1961, l'électricité parvenait enfin à Villeneuve. Jusque là, c'était la lampe à pétrole ou à carbure, ou mieux : le gaz butane, tout au moins dans la salle commune.

## Voituriers, camionneurs... et ici premiers véhicules motorisés

Autrefois, le bal de la fête votive se déroulait au Pont sur la Place, devant l'horloge. La clôture était fixée à 1 h du matin. Toussaint (DÉDET) arrivait alors au volant de son camion habituellement destiné



Frank SERVIÈRE, Eugène MOLINES et Georgette BONNET devant l'étable SERVIÈRE joutant l'école. 1926-27

au transport de bois. Ceux des villages s'approprièrent à s'y entasser : Racoules, Fraissinet, Finialettes, La Brousse. Au Pont, tout au long de l'année, le car de BRIGNAND descendait à Alès le vendredi. Le lundi, c'était celui de PLAGNES qui assurait aussi un service vers Mende le samedi : là, il devrait affronter la côte de Ron Musel, juste après Rûnes. Mais les deux voituriers peinaient, dans la montée de Saint-Maurice, à dépasser les 20 km/h. En ce temps-là, les autobus ne transportaient pas seulement des voyageurs : ils descendaient aussi des produits fermiers, des truites, du gibier. Ces ressources locales furent aussi, par la suite, commercialisées par Gaston FOLCHER, mais nous y reviendrons.

La C4 d'Eugène.

En 1957, il acheta sa première voiture... dans la Drôme. Le vendeur, par ailleurs marié à une institutrice, venait d'acquérir une belle 203 : un nouveau modèle tout juste sorti de l'usine. C'est avec Maurice FOLCHER qui livrait alors des carcasses de bœuf à Lyon que se fit le déplacement avec, à ses côtés, Champé (Raymond VELAY). C'est lui qui conduisit la C4 au retour. Eugène était déjà titulaire du permis, obtenu grâce aux

cours dispensés au Pont. Franck SERVIÈRE acheta, lui, le camion de Ferdinand BRÈS le marchand de vin, ce qui allait lui permettre de transporter le foin de L'Hôpital.

Aimé SERVIÈRE eut une mobyette. André ALBARIC continua à se déplacer avec son cheval qui transportait les courses au retour. Il affectionnait une formule qui réjouit Eugène aujourd'hui encore : « Une auto, es un chabal a la críprio ! » Traduction : « Une auto, c'est un cheval à la mangeoire ! » ce voisin qui était très adroit en divers domaines, menuiserie ou maçonnerie, ne fut jamais attiré par la mécanique.

## Les marchands ambulants

Il y en eut plusieurs au cours des années. On évoque TITO qui, entre autres articles, vendait d'excellentes pierres à aiguiser appréciées des faucheurs. Et il y eut plus tard ce représentant de commerce qui extrayait de sa voiture de grosses valises remplies de modèles de vêtements ou d'échantillons de tissus : c'était vers 1960. À la même époque, chaque semaine, l'épicier CREISSENT montait ici, lui dont le port d'attache était Cocurès où sa mère tenait une épicerie.



Goudronnage route de Villeneuve à l'Hôpital, 1980

## ●●● Quand les moutons s'invitent dans la conversation

Eugène venait d'avoir 15 ans quand la transhumance s'acheva à Villeneuve. Il avait eu le temps de connaître la cabane de 2 mètres de long sur 1 mètre de large où le berger passait la nuit. Montée sur roue, elle était déplacée d'une parcelle à l'autre en fonction des nuits de fumature auxquelles tel ou tel propriétaire avait droit. C'étaient les bœufs qui se chargeaient de cette mission. « Lou pastré », comme on l'appelait, déjeunait chez le paysan et emportait le repas de midi dans sa musette ; le soir il soupait à la ferme. Il fallait aussi nourrir les chiens. Les parcs destinés à être souvent déplacés étaient des structures assez légères, faciles à mettre en place ou à démonter grâce à un système simple de piquets munis d'un crochet.

Il y eut ici un berger du nom de ROUMÉJON originaire de Rieumal. Il passait une bonne partie de

l'année à Saint-Geniès-de-Malgoirès dans le Gard où il gardait un troupeau. Monté à la Saint-Jean, il veillait sur 800 à 1 000 transhumants appartenant à plusieurs éleveurs.

En 1935, Adrien MOLINES, le père d'Eugène, acheta un petit troupeau dont son fils eut la charge. Revenant de l'Ardèche, amenées de Villefort le 3 mai, les brebis seraient revendues à l'automne à Florac, ou le 6 octobre à Barre-des-Cevennes. Ici, on les engraisait avec du grain distribué dans une longue et étroite mangeoire devant laquelle s'alignaient les bêtes, serrées l'une contre l'autre.

Aujourd'hui, l'élevage ovin est surtout un lointain souvenir, sauf en ce qui concerne la transhumance encore présente sur le Mont-Lozère. Pourtant beaucoup de pâturages plutôt pauvres et pentus leur convenaient parfaitement. Mais les bergers n'étaient plus là...

## Une nature généreuse

Ici les truites étaient au rendez-vous. Beaucoup de pêcheurs montaient vers Villeneuve ou L'Hôpital, venus le plus souvent du Gard : des mineurs entre autres. Dans les villages les amateurs n'étaient pas très nombreux : les paysans avaient autre chose à faire ! Dans un passé déjà lointain, on pêcha à la main, quelquefois au filet en vue d'une noce, d'un banquet. Alors, le tourisme n'existait pas, ou si peu. Mais après 1960, avec le développement de l'automobile, la pêche à la ligne attira beaucoup d'adeptes.

Le temps où quelques pêcheurs d'ici, parfois carrément « professionnels », apportaient leurs prises aux restaurateurs ou chez Gaston FOLCHER qui les acheminait vers La Grand-Combe, le jour du marché : ce temps-là allait disparaître. Aujourd'hui les truites sont devenues très rares ; naguère ressource pour les uns ou loisir pour les autres, elles font pratiquement partie du passé.

Et la chasse? Les perdrix rouges étaient nombreuses ici. Et les lièvres n'étaient pas rares! Une année, FOLCHER et son équipe en avaient tué quarante-trois! Eugène rappelle le jour où le boucher, qui arrivait en compagnie de Pierrot de la Destourbe, le prit au passage. Et les voilà tous trois partis pour le pic CASSINI. Bilan : sept lièvres!

La chasse au renard : elle fit longtemps partie des traditions : il arrivait qu'on en tue cinquante en hiver. On accrochait le placenta d'une vache qui venait de vêler à un piquet assez haut. Le soir on le redescendait au sol. À la tombée de la nuit, quand la lune éclairait le paysage, on se postait à l'affût, suffisamment caché pour que l'animal ne vous voie pas. Et ça marchait souvent! Les peaux étaient achetées par DIDES pour les ateliers de Millau. Une fois, Eugène en avait vendu six à Florac.

Aujourd'hui, déplore-t-il, les renards s'attaquent régulièrement aux poules. Il est vrai que les jeunes ne pratiquent plus cette chasse nocturne. « Dommage! » pense MOLINES qui regrette la disparition de cette tradition.

## Petite plongée dans les archives municipales

### Une école à Villeneuve?

Pas si simple!

En 1833, sous Louis-Philippe et la « monarchie de Juillet », l'État demande que soient créées des écoles primaires publiques dans les communes de plus de 500 habitants. Le ministre de l'Instruction est François GUIZOT. Si nous ignorons le chiffre de la population à cette date, nous pouvons citer celui de 1851 : 1 445 habitants dont 479 au chef-lieu.

Réuni en 1833, le conseil municipal juge indispensable la nomination d'un instituteur à L'Hôpital (projet mis en balance un temps avec Finiels) : il aura en charge l'instruction des enfants de L'Hôpital, Villeneuve, Le Cros, Salarials, Camargues, Bellecoste. Ce sera une école temporaire ouverte 5 mois de l'année (parfois 4) :

janvier, février, (mars), novembre, décembre. Vu la pauvreté des familles, l'enseignement y sera gratuit.

### Une assiduité scolaire variable

Le nombre d'habitants est ainsi réparti : 103 à L'Hôpital, 63 à Salarials, 61 à Bellecoste, 50 à Villeneuve, 10 au Cros, 3 à Camargues. Total : 290. En 1845, une école est créée à L'Hôpital et installée dans une maison louée par la commune à Armand MARTIN. Le 1er maître se nomme Cyprien PRIVAT. En 1850, c'est Jean-Louis AYRAL qui y est nommé sur proposition du Consistoire protestant; il vient de Saint-Hilaire-de-Brethmas où il a exercé 3 ans. Sur ces espaces qui vont de 1 200 mètres d'altitude à près de 1 400, aller à l'école en hiver ne va pas de soi. Pluie, vent, neige et brouillard sont autant de difficultés à surmonter. Aussi aguerris qu'ils puissent être, ces enfants de paysans, vêtus d'une pèlerine, chaussés de sabots et emportant leur repas de midi dans leur musette, ne fréquentent pas toujours la classe régulièrement. Au fil des mois, petits et grands participent aux travaux agricoles, surveillent le bétail ou aident à le nourrir. Les filles secondent leur mère dans les tâches domestiques.

À la mairie du Pont-de-Montvert, on sait tout cela, et l'on déplore qu'une partie des enfants soient, de ce fait, privés d'instruction. Au chef-lieu où l'école est annuelle, l'absentéisme est beaucoup moins important : le climat y est moins rude et l'éventail des professions des parents beaucoup plus large.

### Sous la III<sup>ème</sup> République : entre obligation et valse-hésitation

Proclamée le 2 septembre 1871 la III<sup>ème</sup> République, sous l'égide du ministre Jules FERRY, va, de 1881 à 1886, créer l'école primaire gratuite, obligatoire et laïque. Cette nouvelle étape sera décisive, même si sa mise en œuvre va-

riera d'un lieu à l'autre. Ici la municipalité comme les habitants demandent que la loi s'applique sans tarder. Dès 1882, les villages de Villeneuve, Le Mazel, La Vaissière, Frutgères et Le Merlet revendiquent une école pour les 27 élèves concernés. Et en 1896 le Conseil municipal, évoquant l'impossibilité d'accès au savoir pour certains enfants, exprime en termes très sévères « le déshonneur pour la commune » et « le malheur irréparable pour les pauvres garçons et les pauvres jeunes filles » de faire partie d'« une génération condamnée à un état d'humiliante infériorité ».

### Ne pas oublier Bellecoste, mais à quel prix?

#### Le XX<sup>ème</sup> siècle : de 1900 à 1920

On dit souvent que cette période doit plutôt être rattachée au siècle précédent qui, au fond, ne prendrait fin qu'après la guerre de 1914. Eh bien, pour l'école de Villeneuve, il faudra attendre 1918 pour qu'enfin la loi s'applique ici.

En 1900, Villeneuve et L'Hermet obtiennent une école temporaire. Dès 1901, ces classes vont fonctionner toute l'année dans des maisons louées pour 6 ans, le montant du bail s'élevant à 110 francs pour l'une et 105 pour l'autre. Mais huit ans plus tard, patatras! Voici que le sous-préfet propose de créer une école à Bellecoste durant 6 mois. Très bien, dirait-on! Sauf que cette ouverture va se faire au détriment de Villeneuve qui retourne à la « case temporaire »! Ainsi donc en 1908 le conseil municipal a été sommé de choisir : entre L'Hermet et Villeneuve, c'est la 2<sup>ème</sup> option qui est retenue. Le couperet est tombé pour ce village qui devra patienter longtemps avant de retrouver son école de plein exercice.

### Trois écoles là-haut

En 1911, les six lieux habités représentent une population de 189 habitants : 63 à L'Hôpital, 48 à Villeneuve, 45 à Bellecoste, 13 à Salarials, 10 à Camargues, 10 au Cros. Les maîtres? Ce sont souvent des institutrices : Hortense CHAPTAL, 56 ans, née à Bagard, enseigne à Villeneuve; à L'Hôpital, c'est Lucy GAUCH, 24 ans, née à Florac.



Élise PIC de Saint-Germain-de-Calberte fait l'école à Camargues où sa sœur lui tient compagnie. Petite précision : tout juste créée, l'école de Bellecoste doit, pour des questions liées au logement, être déplacée à Camargues. Et c'est en 1913 que, suite à des travaux réalisés par le propriétaire M. VIELZEUF, s'opère le retour à la situation initiale. L'école de Bellecoste sera définitivement supprimée en 1930.

1913-18. Les Villeneuvois réclament à deux reprises le retour à l'école annuelle. La municipalité les assure de son soutien. Après une première pétition sans effet, une deuxième paraît avoir été prise en compte. C'est donc autour de cette date que le village se dote d'une école de plein exercice. L'instituteur présent en 1921 se nomme Gustave CAUSSE. Eugène MOLINES nous a bien précisé que les enfants du Mazel fréquentaient l'école d'ici tandis que ceux de La Vaissière allaient au Pont. Au fil du temps, il faudra nuancer : en effet, par la suite, c'est le chef-lieu qui accueille les garçons et les filles du Mazel.

## Le tournant des années 60

La population continuant à diminuer, la physionomie scolaire va changer. C'est, d'abord, en 1955-56 le transfert de l'école de L'Hôpital au Cros où une famille s'est créée. Cette nouvelle école permettra aux 4 enfants du lieu et à leur cousine de Montgros d'y suivre leur parcours élémentaire jusqu'au bout. Ce fut aussi le cas pour Villeneuve, à une exception près cependant : la benjamine des SERVIÈRE ne put en bénéficier, la classe ayant fermé en 1965. Celle du Cros connut le même sort dans la même période. Peu à peu, les écoles de village disparaissaient. En dépit de ses trois élèves, l'Hermet n'en avait plus depuis 1958. Seul le village de Finiels résistait.

## De Villeneuve au Pont : Du primaire au secondaire. Un collège au Pont-de- Montvert : 1962-1968

Un collège? Pas tout à fait... mais presque! Appelé aussi « groupe d'observation dispersé », un cycle d'ob-

servation a existé ici de septembre 1962 à juillet 1968. Il comprenait deux classes : une 6ème et une 5ème où étaient affectés deux enseignants, l'un en mathématiques, l'autre en lettres-langues. Ces postes ont été occupés par :

- M. Max BOYER de 1962 à 1966

- Mme BOYER

- M. Gilbert SERVIÈRE de 1966 à 1968

- Mlle Françoise METGE de 1966 à 1967.

La dernière année, seule existait la classe de 6ème. La restauration était assurée par Mme Adrienne ALLIER qui tenait le petit établissement appelé « la placière », au Chemin neuf. La surveillance était confiée à Mlle Lucie MERSADIER et à M. Omar AOUIDAD; à Mlle MERSADIER seule de 1967 à 1968. Pour l'hébergement c'est la « maison des sœurs », ainsi nommée à cause de son passé religieux, qui avait été retenue. Elle était alors la propriété de M. COMMANDRÉ de Fraissinet.

Les effectifs des classes étaient les suivants : 8 élèves en 6ème (4 garçons et 4 filles), 14 en 5ème (8 garçons et 6 filles); ceci pour l'année 1966-1967. La dernière année, il y avait 9 élèves (5 garçons et 4 filles).

Ces informations nous ont été communiquées par Gilbert SERVIÈRE via Christianne. Elles méritent d'être illustrées par les souvenirs de Jean-Claude MOLINES. Et d'abord, cet éloge des menus proposés à ce jeune public par la restauratrice : « Ah! Qu'est-ce qu'on y mangeait bien! » Visiblement les repas chez Adrienne étaient une fête.

À une centaine de mètres de là, la grande maison à deux étages déjà évoquée accueillait les élèves des villages pour la nuit : un étage pour les filles, l'autre pour les garçons, placés sous la responsabilité de Lucie MERSADIER et d'Omar AOUIDAD.

Jean-Claude s'étend longuement sur le jeudi dont l'après-midi était consacré à de longues promenades. Aussi s'acheminait-on souvent vers L'Hermet sous la houlette bienveillante de mademoiselle Lucie. Une autre fois, c'était une balade en direction du Mazel. Tout allait bien, sauf que là, pour les enfants de Villeneuve ce pouvait être aussi prétexte à la mélancolie. Chez Josyane, la sœur aînée de Jean-Claude et d'Alain, le cœur se ser-

rait lorsque le petit groupe devait, à deux pas du bois, à environ un kilomètre du village, faire demi-tour et redescendre au Pont-de-Montvert. Cela pouvait paraître incompréhensible : s'en retourner quand son foyer était si proche, sa maison, son univers familial!

Ce récit allait susciter une réaction de Christianne MOLINES qui, je crois, surprit autant Jean-Claude que moi-même. « Alors, les enfants étaient internes? » Arrivée ici beaucoup plus tard, venue d'une autre région, elle ne comprenait pas que les collégiens aient dû être astreints au régime de la pension complète au lieu de rentrer chez eux chaque soir après les cours. Il fallut essayer d'expliquer... un peu. Cette interpellation bien légitime donne à penser, à réfléchir. Un quart de siècle a suffi pour que tout change. Et l'on repense à Eugène qui a souvent évoqué cette incompréhension des nouvelles générations lorsqu'il racontait la vie du temps de sa jeunesse. Il sentait bien que l'incrédulité était totale!

Mais nous voici en train de philosopher sur l'évolution du monde : signe qu'il convient de clore ce chapitre!

Au moment de conclure cet article dont Eugène a été l'artisan principal, je tiens à témoigner de l'accueil reçu dans ce village où je fus institutrice d'octobre 1959 à octobre 1961 : chez les SERVIÈRE, les ALBARIC, les MOLINES. Et je n'oublie pas la bienveillance de ces derniers chez lesquels je prenais pension. Je me souviens avec reconnaissance de la disponibilité d'Émilie MOLINES qui, maman de quatre enfants et en dépit de ses multiples tâches, était toujours attentive aux autres, aimable, généreuse, avenante.

■  
Simone Cros-Allier

### Sources :

- témoignage d'Eugène MOLINES
- archives municipales du Pont-de-Montvert





## Témoignage de Bruno Durand, tailleur de pierre, bâtisseur et formateur pierre sèche

**Roland Mousquès - Comment as-tu rencontré Jacques Bonnal ?**

**Bruno Durand** - Au début de notre rencontre son atypisme et sa pratique de l'art m'ont surpris et attiré, créant, assez vite, chez moi de l'amitié pour lui. Il avait lâché le monde artistique et son système. Sans les renier il les avait mis à distance. Il vendait, simplement, ses sculptures aux gens qui le rencontraient.

Son attachement à réunir des gens autour de lui et les faire se rencontrer m'a fasciné. Quand je voyais Jacques c'était toujours avec du monde partageant grillade de sardines (c'était sa marque!) et Clinton (Vin local acheté pas cher aux paysans). Les discussions étaient aussi vives que variées.

Il n'y avait pas beaucoup de limites dans sa façon de vivre, de faire et de créer. Il pouvait sculpter à la tronçonneuse dans la cour de l'école de Pomaret (sur le Mont-Lozère) pendant que sa femme faisait la classe. Les enfants étonnés et ravis découvraient, à la ré-creation, ce qu'il avait fait ! Jacques aimait faire participer les autres à ses créations.

**R.M - Parle-nous des cabanes qu'il faisait un peu partout.**

**B.D** - C'était pour lui l'occasion de faire quelque chose avec les autres. Il y avait dans ces constructions une recherche artistique et un lieu de convivialité. Il faisait ces cabanes sur des endroits où il avait « flashé » sur le paysage. Il cherchait des sites, pour lui exemplaires, qui dégageaient un bien être par la vue, le silence ou la tourmente. Il nous a fait découvrir plein d'endroits surprenants et merveilleux. Leur mode de construction étaient : « Hyper-rapides ». Il employait ce qu'il avait sous la main : branches de châtaignier, genêts, croûtes de bois, planches de récupération, vieilles planches, chutes de plastique et de tôles, etc...

**R.M - Qu'est-ce qui te plaisait dans sa façon de sculpter ?**

**B.D** - L'utilisation d'une tronçonneuse pour sculpter du bois. Elle permet le geste qui fait des courbes d'un trait, comme le pinceau en peinture. Il fallait que ça aille vite et cet outil le permettait. Quand il avait une vision d'une forme dans un bois il le découpait très rapidement. J'ai découvert une nouvelle façon de faire de la sculpture.

**R.M - Pourquoi participes-tu à la restauration de la cabane de Mijavols ?**

**B.D** - Le lieu est magique, la vue exceptionnelle ! Il y recevait ses amis du village et d'ailleurs. Situé sur un G.R les gens y passent ou s'y retrouvent. C'est devenu un lieu de rencontres. Jacques avait trouvé cet endroit dont plein de gens ont profité, c'est bien que ça puisse profiter à d'autres, qu'il y ait une continuité. Ce lieu choisi par lui est une part de sa mémoire.

**R.M - Qu'est-ce que ta rencontre avec Jacques t'a apporté ?**

**B.D** - Une ouverture aux gens et au monde. C'était un homme qui aimait les différences et aimait les faire se rencontrer. Il savait bien le faire. On pouvait rencontrer chez lui un maçon, un médecin, un ouvrier, un bourgeois, un architecte... des gens de tous les mondes ! J'aimais cette ambiance.

La rencontre avec Jacques a forgé mon caractère en me faisant voir la vie d'une autre façon. Il m'a aidé à développer mon côté artistique. Il m'a aidé à acquérir un regard sur les choses, c'était pour lui très important pour créer. Il m'a beaucoup apporté.

Son personnage tumultueux me plaisait. Il savait être un peu agressif pour qu'il se passe des choses. Avec lui les rencontres n'étaient pas banales ni « Gnan-gnan » ! Il amenait du piment dans la vie.







Extrait de « MURMURES EN PAYS CAMISARD » de Sergio Cozzi.  
Reporter voyageur - Edition Géorama - 2004

*« Col du Sapet. C'est par ici que Bonnal, affamé de liberté, instituteur en mal d'un monde meilleur, a inventé une autre vie. Les cabanes c'est lui. Sa quête d'absolu lui fit fabriquer des cabanes à vivre, des cabanes sans permis, sans interdit, sans fondation, sans chauffage, sans eau ni électricité, sans clef; des cabanes dans la solitude et la plénitude du site.*

*Des cabanes de philosophes, pour comprendre la vie, la sentir à fleur de terre et de pierre, les pierres de Lozère. Les gens des cabanes existent. Des jeunes, des moins jeunes, ex babas, néo-ruraux, des sorciers partis en petite fumée dans les épaisseurs veloutées de Castaneda et du sorcier Yaqui, des marginaux éloignés du sentier, du chantier de la consommation, des quêteurs d'absolu. »*



#### Contact avec l'Association « Les amis de la cabane refuge Bonnal »

Amis lecteurs, si vous avez l'envie d'encourager, de participer ou d'aider la reconstruction de cette cabane et la survivance de son esprit, vous pouvez prendre contact avec :

#### L'association « Les amis de la cabane Bonnal »

Chez Philippe Thomas

Fontchaldette

48220 le Pont de Montvert.

[cathypantel@yahoo.fr](mailto:cathypantel@yahoo.fr)



## La cascade de Runes et son inscription runique

*En amont du saut de la cascade, en rive gauche du torrent, la face orientée vers le nord d'un rocher porte une inscription circulaire gravée dans la pierre.*

*Cette inscription était connue localement, surtout par les pêcheurs qui la qualifiaient d'inscription romaine.*

*La tradition orale rapporte qu'une autre inscription se trouverait dans le gouffre du pied de la cascade ainsi rédigée : « Les yeux qui m'ont vu ont pleuré, les yeux qui me verront pleureront ».*

*En 1994 Alain Lagrue avec le club spéléo pontoisien redécouvrait cette inscription et menait par la suite une prospection systématique du site. Trois autres signes gravés étaient alors découverts en relation avec l'inscription principale. La plongée dans le gouffre du pied de la cascade n'aboutissait à aucune autre découverte.*

*Les travaux de Pierre Carlier, Alain Gautier, Alain Marez, Patrick O'Brien et François-Hubert Forestier, parus dans les bulletins du centre d'étude et de recherche de Mende, (aujourd'hui CERBB, centre d'étude et de recherche Benjamin Bardy) ont permis d'avancer des interprétations, datations et hypothèses relatives à l'origine de ces inscriptions.*

## L'inscription principale

C'est une inscription runique. Les runes étaient utilisées par les peuples germaniques.

Ils se généralisent du IV<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle à toute l'Europe occidentale mais principalement en Grande-Bretagne et en Scandinavie. L'alphabet runique que l'on appelle aussi futhark (prononcer fupark) d'après le nom des 6 premières lettres comporte à l'origine 24 signes, ensuite 16, puis de 28 à 33.

**La première période** va de l'origine des runes (approximativement datée au commencement de notre ère) jusqu'au VIII<sup>e</sup> siècle. Toutes les inscriptions nordiques sont purement païennes puisque la chrétienté n'avait pas encore intéressé ce Nord lointain.

**La deuxième période**, dite « période Viking » commence au VIII<sup>e</sup> siècle et se termine au XI<sup>e</sup> siècle.

On trouve alors principalement les runes du Futhark scandinave. La langue en est le Vieux Norrois, et les inscriptions runiques montrent un mélange de paganisme et de christianisme, elles ont un caractère magique et divinatoire.

Ensuite commence une **troisième période**, la période Médiévale, où les inscriptions runiques sont utilisées dans des buts différents : soit pour formuler des messages que la moralité, chrétienne ou non, réprouve (inscriptions obscènes); soit pour un usage magique avec des charmes qui sont un mélange de paganisme et christianisme.

L'inscription se compose de 37 signes regroupés en 9 ensembles séparés par des intervalles. L'on constate une symétrie inversée des 4 derniers mots et des quatre premiers mots par rapport au motif central. Elle est insérée dans un motif circulaire qui représente un serpent se mordant la queue. Le tout, gravé au burin, d'une grande précision, a nécessité une bonne habileté technique.

Le serpent runique est un motif ornemental assez répandu à l'époque des Vikings mais aussi dans des monu-

ments médiévaux. Son rôle fonctionnel est de délimiter l'espace où sont gravées les runes.

Mais son rôle est surtout symbolique : selon la cosmologie scandinave le serpent est l'animal fabuleux qui enserre la terre au fond des océans et maintient sa cohésion. Il est fréquemment cité et mis en scène dans les textes mythologiques. (Sagas, Edda). Il symbolise à la fois l'éternité et le chaos. L'éternité, car il se régénère dans de nouveaux cycles mais aussi le chaos, car il représente les forces obscures de la terre.

Dans la mythologie scandinave il est appelé le serpent de Midgardr et lors de la fin du monde, le Ragnarok, il devient alors la colère de la terre et la fureur des océans, arme des ténèbres qui détruit l'ordre et la lumière.

L'inscription elle-même retranscrit avec l'alphabet du nouveau futhark un message en vieux norrois.

### Translittération :

-1<sup>o</sup> partie : **De la terre vers le ciel**

-2<sup>o</sup> partie : selon les auteurs, **car** ou **et**

-3<sup>o</sup> partie : **du ciel vers la terre**

### Les autres runes isolées

Une gravure se trouve sur une dalle granitique située au sommet d'un éperon rocheux à la vue panoramique, à environ 600 m à vol d'oiseau, au sud-est de la cascade :

↑ Laguz (La longueur du grand trait est de 21,5 cm) : il symbolise l'eau, la source de fertilité, la puissance curative du renouvellement, l'énergie de la vie et la croissance organique.

Deux autres gravures se situent entre la gravure principale et le haut de la cascade, sur la rive gauche du torrent. La plus en aval est une simple incision de 10 cm de longueur :

| Isa : il symbolise la glace, l'hiver, l'attente, ce qui est à venir,

Là plus en amont :

↓ Laguz inversé ou Merkstave : il a une connotation plutôt négative de descente dans un mouvement cir-

culaire.

Ces trois runes associées renvoient symboliquement à l'inscription principale.

Une autre interprétation renvoie au mot TIL : **vers**

### Les discordances

Plusieurs éléments sont en discordance avec la tradition runique de la première et deuxième périodes :

- pour le serpent, la forme de l'œil, la grande lèvre inférieure recourbée vers l'arrière, la présence de pattes sont autant de détails qui ne correspondent pas à la représentation classique ;

- l'inscription se déroule ici de la queue vers la tête alors que c'est toujours l'inverse dans la tradition runique ;

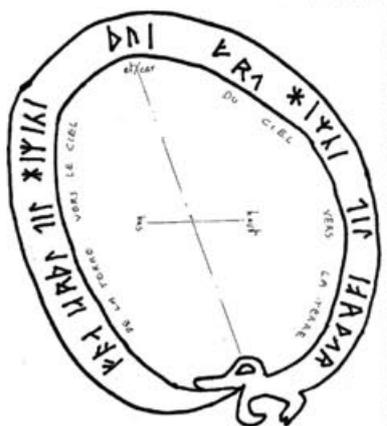
- les caractères runiques sont toujours en contact avec les deux lignes représentant le corps du serpent ; ici nous avons des espaces entre les caractères et les lignes ;

- dans l'écriture runique le blanc graphique séparant les mots n'existe pas ;

- le style du message, construit sur une formule rhétorique élaborée est un discours scolastique médiéval.

Ces éléments conduisent les runologues à conclure que l'inscription date de la troisième période s'étendant du XIII<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle.





Inscription runique.

### ●●● L'inscription de Runes serait alchimique

François-Hubert Forestier a travaillé sur cette hypothèse et son étude parue dans le n° 19 du bulletin du CER apporte un éclairage nouveau sur l'inscription de Runes :

- Le motif du serpent serait un « **Ouroboros** » type, figure longuement utilisée par les alchimistes.
- L'inscription est **cryptographique**, c'est à dire cryptée pour des initiés, indéchiffrables pour un inconnu.
- Le texte de l'inscription est tiré de l'un des plus vieux textes alchimiques connus : « **La table d'Émeraude d'Hermès Trismégiste** ».

L'alchimie par certains côtés peut être considérée comme le précurseur de la chimie moderne mais elle est bien plus que cela, car elle a aussi un caractère mystique et ésotérique.

L'alchimie était désignée à l'origine sous le nom de science sacrée, art divin, désignations qui lui étaient communes avec la magie.

À cette époque, beaucoup de « choses » qui nous paraissent com-

plètement banales passaient pour être « merveilleuses ». Entre autre la fabrication du verre. Cette matière a toujours fasciné les alchimistes.

L'alchimie est née en Égypte : à Alexandrie, elle commença à fleurir au IXe siècle av. J-C et se développa pendant l'époque hellénistique (Ptolémée). Transmise par les arabes elle s'étendra en Espagne puis dans toute l'Europe médiévale.

Les alchimistes cherchaient à fabriquer ou à découvrir une substance : la pierre philosophale. Plus parfaite encore que l'or, elle pouvait être utilisée d'une part, pour amener les métaux de base jusqu'à la perfection de l'or, d'autre part à se purifier.

Dans l'alchimie il y avait un côté expérimental mais aussi un ensemble de techniques secrètes, de savoirs ésotériques, réservées aux seuls initiés.

Le mot « ouroboros » est composé à partir de racines grecques et peut se traduire par « celui qui dévore sa queue ». Cette figure symbolise les cycles de la nature et leur éternel recommencement. L'anneau aux yeux

des anciens est la figure parfaite et le symbole de la totalité. L'anneau est aussi une représentation du ciel. L'Ouroboros exprime l'existence d'un TOUT d'où toutes choses sont sorties et auquel elles retournent.

### La table d'Émeraude

Texte fondateur de l'alchimie, ou du moins reconnu par les alchimistes comme l'un des sommets de l'Art sacré, la Tabula Smaragdina a été attribuée à Hermès Trismégiste. Hermès portait chez les anciens Égyptiens le titre de « Trismegistos », ce qui signifie « trois fois grand », et il était vénéré comme la divinité de la Magie. Il s'agit d'un texte court, comprenant douze phrases et qui réduit l'alchimie en ses principes fondamentaux. C'est au cours du XIIIe siècle qu'apparaît ce texte, en latin.



Les alchimistes reconnaissaient dans ce texte l'Œuvre de la Nature. Pour eux la Nature procédait de l'esprit universel, esprit volatil qui faisait son office dans tous les corps. Cet Esprit représentait le souffle divin, le feu central de l'univers. Sur Terre, cet Esprit était représenté par une vapeur, formant le chaos primordial dans lequel se trouvait tout ce qui était nécessaire à la création. Les alchimistes travaillaient à sa captation.

La Table d'Emeraude représente au vrai sens du terme, un résumé lapidaire sur le Grand Œuvre.

On trouve dans cette Table d'Émeraude les trois grands principes de la philosophie hermétique. Le principe macrocosmique de l'esprit universel, le principe microcosmique de la purification de l'âme, le principe expérimental de la transmutation. Le verset 7 exprime les trois principes. C'est ce verset reformulé qui est gravé sur la pierre de Runes.

Un alchimiste sur le Mont-Lozère ?

Le Mont Lozère est riche en filons métalliques de toutes sortes : fer, plomb, argent, zinc uranium, baryum... Le minerai de galène argentifère est assez répandu et a été exploité à toutes les époques depuis l'antiquité.

Au Moyen-Âge les seigneurs étaient souvent à la recherche d'argent, matière monnayable par excellence. Des documents d'époque prouvent qu'au XIV<sup>e</sup> siècle les grands seigneurs étaient avertis des procédés alchimiques. Ils faisaient donc appel à des alchimistes pour prospector les filons (à la baguette de noisetier) et extraire l'argent du minerai.

Runes était dans la paroisse de Fraissinet de Lozère qui relevait de la Baronnie de Florac, l'une des huit grandes baronnies du Gévaudan. Cette baronnie dépendait des seigneurs d'Anduze puis de Montlaur. Or les Anduze et les Montlaur étaient aussi de grands propriétaires miniers sur la bordure cévenole (Largentière...). Il est probable que leurs prospecteurs alchimistes aient sillonné leurs terres du Mont-Lozère et soient passés à Runes.

Quel est le rapport entre le hameau de Runes et l'inscription runique ?

Le nom du village de Runes est ancien, une famille de Runes (Étienne et Raymond de Runes) est citée en 1292 dans un document de notaire.

Le toponyme est d'origine occitane, il vient de « » ruïno » », éboulis de rochers, ravine (Dictionnaire occitan-français, 1992, l'escolo Gaballo). Allusion certaine aux chaos de granit ruiniforme du site de Runes.

Le toponyme est donc plus ancien que l'inscription runique.

Mais le choix du lieu de Runes pour graver l'inscription runique n'est sans doute pas un pur hasard. Le graveur érudit a sans doute choisi le village de Runes, par jeu de mot, comme poteau indicateur de son Ou-robotos.

■  
**Bernard Pantel**

## SOURCES :

Bulletin du CER n°16 : article de Pierre Carlier et Alain Gautier  
Bulletin du CER N° 17 : article de Patrick O'Brien  
Bulletin du CER N° 19 : article de François-Henri Forestier  
Bulletin du CER N° 22 : article de Alain Marez  
Tradition orale : Jean Rampon de Ruas



## De matas d'aur e de lutz escampilhadas de'n pertot

*François Fabié, l'avairones, (l'amic de Joan Bodon poèta occitan), desrasigat de sa tèrra natala s'arrestèt pas de contar, de cantar son país e particularament aquela flor d'aur, de lutz e de seda, en parpalhons pausats al cap de menuts brots. Es la flor de ginèst que corona nòstres serres, nòstres èrms, nòstres bancels et las rasas dels carrairons...*

**D**empuèi qualques jorns, las ginèstas purgativas (cytisus purgans), breçoladas per lo vent ramaire, ondejan lor toison d'aur sus los èrms e los serres. Per nosautres passejaires, randolejaires, poètas de primièra, un vertadièr fuòc d'artifici que nos anoncia lo printemps en meteis temps que lors effluvis gratilhan nòstras narras ; e aquí d'unes començan de tussir e tirar lo mochador de la pòcha mentre que los autres ne cofisson los lèus.

*A mai aqueles parpalhons d'aur qu'embrigan los conilhs, un còp butinats per los insèctes que descargaran lo polèn de las estaminas dins lo pistil, daissaran plaça a de cufèls (tècs, coscolhas) lindes, vèrds, presats per las fedas e las cabras. Los que auràn tengut còp, pron madurs, espetaran al solelh dardejant ; las doas valvas, coma montadas sus de ressort se dessepararan e desliuraran las granas (fòrça presadas per las formigas) que aissamaràn per conquistar d'espacis novèls.*

*Mas un còp èra, abans la guèrra de 14, las ginèstas èran un produch natural rare dins los païses de montanha ; per campèstre se ditz que lo monde se raubavan las ginèstas per atubar lo fuòc o lo forn.*

*Perque un tal cambiament; de fach dempuèi que los tropèls de fedas del vilatge e los abelhars se son esclaresits amb l'evolució de la societat païsana, los primièrs brots de ginèsta qu'èran apasturats, se son desenvelopats mai se la boïna èra presenta. Alara sus aquelas tèrras passens pas espessas, puslèu sècas, aquel lenhos a trobat pitança e a colonisat l'espaci ; lo faidir, una vertadièra plaça de santat.*

**D**epuis quelques jours, les genêts purgatifs (cytisus purgans), bercés par le vent, laissent onduler leur toison d'or dans les landes et sur les serres. Pour les promeneurs, les randonneurs, les rêveurs d'un jour, c'est un véritable feu d'artifice qui annonce que le printemps est bien là en même temps que leurs effluves chatouillent les narines provoquant, chez les uns des étternuements en série annonciateurs d'allergies et chez d'autres une dilatation des poumons comme pour mieux profiter de toutes ces senteurs.

Plus tard, ces milliers de papillons dorés qui enivrent les lapins, butinés par les insectes qui assureront ainsi la fécondation, donneront des gousses vertes allongées, prisées des caprins et des ovins. Celles qui auront été épargnées éclateront sous les rayons du soleil dardant : les deux valves, comme des ressorts se sépareront et libéreront les graines (véritable festin pour les fourmis) qui essaieront à la conquête de nouveaux espaces.

Jadis, au début du vingtième siècle, les genêts étaient un produit naturel rare dans nos pays de montagne ; il se dit même que les gens les volaient pour allumer leur feu familial ou le four.

Alors pourquoi tant de changement. Certainement parce que les ovins du village, les milliers de transhumants, victimes de l'évolution du monde agricole ont cessé une pression pastorale constante ; alors les jeunes pousses qui étaient pâturées se sont développées malgré la présence des bovins qui ont remplacé les ovins mais qui n'ont pas d'affinité avec ce végétal. Alors sur ces terres peu fertiles, plutôt sèches, ce ligneux a trouvé son pied et a très vite colonisé l'espace. Le bannir s'est avéré impossible.



## *Credò del païsan*

*Reina d'Aubrac*

*Sòi un apassionat de la tèrra*

*De la tèrra que lauri,*

*De la tèrra que semeni*

*De las pradats que dalhi*

*Dels aucèls que la bressan*

*De l'aiga que l'asega.*

*Mas uèi, tot s'arroïna*

*L'azuèlh es enneblat*

*La PAC cerca una dralha*

*E los quòtas fugisson.*

*Mon còr es tot nafrat.*

*Mas, canta la lauseteta.*

●●●

*L'òme a tot ensajat : lo desrabatge amb lo bigòt o amb l'aissada per ne far de lenha per atubar lo fuòc, l'eissartatge de las pasturas, lo brutlage dels èrms, lo trissatge amb los tractors equipats de trissadors ; res a far, la ginèsta es totjorn aquí e es pas soleta.*

*Del meteis temps qu'el, son cosin, la ginèsta escoba (cytiscus scoparius) que pòt esser mai bèl qu'un òme, que crençts lo freg e aima la tèrra pregonda a envasit los camps en bosiga (un còp èra semenats de segle) e los bancèls cévenòls. Levat qu'èra interessant per far d'escobas per netejar los estables, las jaças e las cors, a la capacitat de fixar l'azòt dins sas rasigas. Vaquí per que los ortalièrs de Cevenas aclapavan sas branquetas puslèu secas per far butar las pomas d'amor, las cogordas o los vièts d'ase.*

*Dempuèi qualques temps aquela ginèsta es emplegada per far de barranhadas a l'entorn del òrts per los parar del vent e d'unes an ensajat de ne far de cobèrts, coma fa temps se fasiá de clujadas. Mas tot aquò sufirà pas a lo vencir ; benlèu qu'un jorn un imaginari, un ideós, trobarà lo secret d'un parfum de cytiscus pergans que congrearà lo melhon viure ensem, lo paratge e la convivialitat. Aquel jorn Grassa aurà pas qu'a estre suau.*

D'ailleurs l'homme a tout essayé : l'arrachage avec le «bichard» ou «l'aissada» (pour allumer le feu à la maison, le four), le défrichage et l'écobuage des pâturages, le girobroyage mécanique : rien à faire le genêt est toujours là et jamais orphelin.

En même temps son cousin le genêt à balai (cytiscus scoparius) qui raffole de la terre profonde, qui peut être plus grand qu'un homme mais qui est plus sensible au gel, envahit les champs en friche (jadis semés de seigle) et les bancels cévenols. Toutefois, s'il était utile pour confectionner les «escoubes» pour nettoyer les étables, les bergeries et les cours, sa capacité à fixer l'azote était reconnue et les jardiniers cévenols n'hésitaient pas à enfouir les branchettes sèches pour aider à la pousse des tomates, courges et aubergines.

Aujourd'hui quelques uns les emploient pour la fabrication de haies de protection autour des jardins pour les protéger du vent et d'autres les utilisent comme couverture de toits, comme autrefois on utilisait le chaume mais cela ne suffira pas à gagner la bataille du genêt. Peut-être qu'un jour un «imaginaire, idéous» trouvera le secret d'un parfum de cytiscus pergans qui engendrera le bien vivre ensemble, le goût du partage et la convivialité. Ce jour-là Grasse pourrait se faire du souci !

■  
Alan Pantel

■  
Alain Pantel

## Chanson de Paul GACHET

*T'habites à Saint And.*

*Devient aube seulette*

*Le milieu de l'yver laiss*

*Désespoir à mon dentier*

*Ben heureux'ment y'a mon voisin*

*Qu'est le mec bien la messe*

*Est dite j'habite chez lui*

*At home à Thomas (grand cœur)*

### Refrain

*J'habites, T'habites (bis)*

*Au cul du monde (bis les 2 lignes)*

*Saint Andéol de Clerguemort.*

*J'habite, j'habite, aux veines*

*Cévennes où tombe en ruines*

*Ma boîte aux lett'*

*M'en tappe la gratte*

*Y'a Internet à l'Oustalet*

*Y viendra peut-êt' mon pote poète.*

### Refrain

*Viens sur la montagne viens*

*Tout près du ciel à la maison*

*Entre deux bogues et la bruyère*

*On Marie la forêt pour assez*

*S'enfiler la badjana viens*

*Viens sur la montagne*

*Où*

### Refrain

*Accotée au temple perdu*

*Aventurée y'a pas d'petite*

*Prison dans la mairie (raïole)*

*(Mais) Y'a Sandra l'ange secret éthaïre*

*Qui patiemment ordonna la*

*Retrait' à son pote poète (Paul pote poète).*

### Refrain

*J'habites, T'habites (bis)*

*Au cul du monde (bis les 2 lignes)*

*Saint Andéol de Clerguemort.*

Non de lieu de bon sang ; d'abord parce que cette chanson\* me devient obsolète avant même d'avoir été éditée, ça me fait peine avé l'accent qui disparaît lui aussi de Cabanis ou du Salson: « Poudevigne Lulu ! Où erre art you ? »

Puis aussi, au surplus de la merveilleuse beauté formelle de leurs noms Saint Andéol de Clerguemort ou Saint Frézal de Ventalon, à les supprimer j'ai mauvaise impression que les dernières fées qui encor'y demeurent vont toutes s'envoler derrière la magie noire de vouloir changer ces toponymes.

Paul Gachet

\* N.B. Devrais-je dire notre chanson, car sa musique en fut composée par Pierre Philippe Schaeffer, encore un autre habitant de... VENTALON.

*Ô, Paul, âme en peine,*

*Hisse au plus haut*

*Une pensée sereine*

*Et songe qu'il est beau*

*D'avoir « Ventalon en ses veines ».*

Alain Ventura



Pont de Montvert  
Sud Mont Lozère  
conseil municipal  
31 mars 2016

*Sont présents : Jean-Pierre ALLIER, Laurent ARBOUSSET, François BEGON, Nils BJORNSON LANGEN, Catherine BLACLARD, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Gilles CHABALIER, Paul COMMANDRE, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Françoise THYSS, Jean-Paul VELAY*

*Représentés :*

*Excuses : Daniel MOLINES, Yves SERVIERE, Gillian MC HUGO*

*Absents : Regis DURAND*

*Secrétaire de séance : François FOLCHER*

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 18 février 2016.

### **Adoption des Comptes Administratifs 2015.**

Les Comptes Administratifs suivants sont adoptés par le Conseil municipal de la Commune nouvelle, en conformité avec les comptes de gestion correspondants.

– Fraissinet de Lozère : Budget principal, Budget de l'Eau et CCAS

– Saint Maurice de Ventalon : Budget principal

– Le Pont de Montvert : Budget principal, Budget de l'Eau, Budget annexe du pré Platon et CCAS

– SIVU de l'Estournal

– SIVU de l'AEP du Haut Tarn

Vous pouvez consulter les résultats de l'année 2015 pour chaque budget en consultant les délibérations « in extenso » de ce conseil municipal à l'adresse suivante : <http://alturl.com/wmmq5>

### **Vote des Budgets de la Commune Nouvelle**

– Vote des subventions aux associations :

Suite aux propositions de la commission finances et après maintes discussions au sein du conseil municipal, le vote des subventions aux associations est adopté à l'unanimité.

Voir tableau récapitulatif à cette adresse : <http://alturl.com/yr5ew>

– Le Budget principal est voté à l'unanimité tel que présenté par monsieur le maire.

– Le Budget de l'Eau est voté à l'unanimité tel que présenté par monsieur le maire.

– Le Budget annexe du Pré Platon est voté à l'unanimité tel que présenté par monsieur le maire.

Ces budgets sont consultables par le public en mairie du Pont de Montvert – Sud Mont Lozère.

### **Fiscalité directe**

Suite à la fusion, les taux des 4 taxes ne peuvent pas être changés en 2016, ils sont donc votés à l'identique de ceux de 2015 pour les trois communes historiques.

### **Délibérations**

– Une délibération sollicitant les services de la DDT pour l'instruction des permis de construire et des autorisations d'urbanisme est prise à l'unanimité.

– Délibération au sujet du nom de la future région : Avis très partagé des élus, de nombreuses propositions diffuses sont faites, ne permettant pas de prendre une délibération.

– Délibération est prise pour nommer : Patrick BRUN et Thierry MAZOYER (titulaires), Yves SERVIERE et Yves COMMANDRE (suppléants) pour l'ASA DFCI

– Délibération est prise pour nommer Alain JAFFARD, Jean-Pierre ALLIER et Jean-Paul VELAY délégués de la commune auprès de l'Office de Tourisme. Laurent ARBOUSSET est nommé remplaçant.

– Délibération est prise par la commune nouvelle pour redéposer en son nom les dossiers de demande de subvention initialement déposés par St Maurice et Fraissinet auprès de la DETR après le 1er janvier 2016.

### **Questions diverses**

– Eclairage public : Intégration de la 3e tranche de travaux du programme de mise aux normes de l'éclairage public. Interventions sur Rieumals, le Villaret, l'Hôpital, la Baraquette, Fontchaldette, Villeneuve, soit 13 lampadaires.

– Appel à projet ATI : la Commune décide de se porter candidate pour cet appel à projet financé par le FEDER. Avec l'aide du SDEE, elle va monter un dossier afin d'améliorer les performances énergétiques de nos réseaux d'éclairage

public, notamment par des réductions de puissance des appareils.

– Commission culture : Elle s'est réunie avec Guilhem BROUILLET (Directeur du Festival) afin de définir le programme 2016 du Festival du Film Documentaire. Pour la journée du 29 avril, à 18 h, Projection d'un premier film documentaire sur la problématique de la Châtaine en cévennes. Une buvette et un buffet seront ensuite proposés à la suite. A 21 h, un film sur la Transmission de l'héritage des exploitations agricoles sera projeté, suivi d'un débat. Notre journal communal portera à présent le nom du « Grand Montvertipontain ».

La prochaine commission communication est prévue le 19 avril à 20 h.

La nouvelle adresse mail de la commission est : [pontdemontvertsudmontlozere@gmail.com](mailto:pontdemontvertsudmontlozere@gmail.com)

Saint Frézal  
de  
Ventalon  
conseil municipal  
19 octobre 2015

*Présents :*

*MM. Alain VENTURA, maire ; Mmes Muriel de GAUDEMONT-LANDAIS, 2e adjointe ; Marie-Christine LIEBER, 3ème adjointe Mmes Anne-Marie DIDIER, Céline MATHIEU, Solène RENARD, Fabienne SALMERON*

*MM. Marc GOURDON, Frédéric MOUREAU*

*Absents : Jacques HUGON, Isabelle DUQUENNE*

*Procuration : Jacques HUGON à Alain VENTURA*

*Secrétaire de séance : Muriel de GAUDEMONT-LANDAIS*

*Lecture est faite de l'ordre du jour. Approbation du compte-rendu du 27 juillet 2015.*

**Commune nouvelle Saint Frézal de Ventalon – Saint Andéol de Clergumort**

Le maire rappelle les étapes du projet de regroupement de communes :

– Conseil municipal du 27 juillet dernier : en présence de M. Camille LECAT, maire de Saint Andéol de Clergumort, le conseil échange sur l'idée d'un regroupement des communes de Saint Frézal, Saint Andéol et Vialas en une commune nouvelle.

Nombreuses questions et interrogations sont soulevées (gestion du personnel, fonctionnement du conseil muni-

cipal, aspects financier et fiscaux, choix des communes avec qui se regrouper).

Le conseil accepte de participer à une 1ère rencontre entre élus de St Andéol et de Vialas.

– Cette rencontre est organisée le 10 août 2015 en présence de Mme Pintard, secrétaire générale de la Sous-Préfecture de Florac.

À l'issue de cette rencontre, le scénario de regroupement des 3 communes semble prématuré eu égard notamment au calendrier serré (fusion au 1er janvier 2016).

Cependant, élus de St Frézal et de St Andéol souhaitent continuer à travailler sur le projet de regroupement des deux communes et d'échanger avec les habitants.

– 19 septembre 2015 :

o réunion des élus de St Frézal et de St Andéol où sont présentées et comparées les situations fiscales, démographiques, budgétaires des deux communes ;

municipalités de St Frézal et St Andéol en partenariat avec le foyer rural REGAIN convient les habitants des deux communes à un apéritif à la salle communale du Temple de St Frézal. À cette occasion, les élus présentent le projet de regroupement des deux communes. Le projet rencontre un 1er écho favorable auprès des habitants.

– Une rencontre est également organisée en mairie de Saint Andéol de Clergumort le 30 septembre 2015.

– Les élus travaillent sur le projet de charte de commune nouvelle ; ils définissent les règles de fonctionnement de la future collectivité ; à cela, il est nécessaire également de travailler sur le choix du nom de la commune nouvelle. Les élus souhaitent y associer l'ensemble des ha-

bitants.

Un courrier leur sera prochainement adressé avec des propositions de noms – Frézal et Andéol – Saints Frézal et Andéol – Andéol de Ventalon – Frézal de Clergumort – Ventalon ou autre choix.

Les élus procèderont au dépouillement et au choix du nom.

– La prochaine étape consiste, par délibération conjointe des deux conseils, à l'approbation du regroupement au 1er janvier 2016.

**Modification des statuts de la C.C.C.M.L.**

Suite à l'extension du périmètre communautaire par l'adhésion de VIALAS au 1er janvier 2016 : adopté à l'unanimité des membres présents.

**Information sur les projets de la communauté de communes et échanges sur les nouveaux périmètres de la future communauté de communes**

Le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.) de la Lozère, présenté par le Préfet le 09 octobre dernier, prévoit la création de deux E.P.C.I. pour le Sud Lozère : – Un E.P.C.I. comprenant les C. C. Cévennes Mont Lozère, Vallée Longue Calberthois en Cévennes, Cévennes des Hauts Gardons

– Un E.P.C.I. comprenant les C. C. Vallée de la Jonte, Gorges du Tarn et Grands Causses et Florac-Sud Lozère.

Le maire rappelle au conseil que la C.C.C.M.L travaille déjà avec la C. C. Florac-Sud Lozère et que le souhait des C.C est de continuer à travailler ensemble, volonté qui a d'ailleurs été présentée

par les Président et Vice-Président de la C.C.C.M.L. auprès du Préfet de Lozère lors d'une récente réunion.

Les communes, E.P.C.I. et syndicats ont jusqu'au 12 décembre pour présenter leur avis au Préfet.

Projet de la C.C.C.M.L. en cours sur St Frézal : création d'un local à vocation économique au hameau de l'Ayrolle ; début des travaux prévu en 2017.

**Fonds de concours de l'Etat suite à l'épisode cévenol des 12 et 13 septembre derniers**

Le maire présente au Conseil l'estimation du coût des travaux de réparation à mettre en œuvre sur les ouvrages et la voirie communale suite aux intempéries des 12 et 13 septembre derniers.

Le montant total des travaux de réparation s'élève à 28 099.00 € HT (travaux de voirie chemin de Bonijol au Castanet, route du Viala, chemin entre le Viala et Pérens).

Le maire informe qu'une aide financière peut être attribuée par l'Etat à la commune au titre du « Fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales touchées par des catastrophes naturelles » (articles L.1613-6 et R.1613-3 et suivants du code général des collectivités territoriales).

Le plan de financement de l'opération de réparation des dégâts est le suivant : **TAB 1 ci-après P.29**

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

– Approuve l'opération présentée par le maire ;

– Approuve le plan de financement susmentionné ;

– Autorise le maire à déposer un dossier de demande de financement auprès de

**TAB 1**

	taux	Coût € HT
ETAT – Fonds de solidarité	80 %	22 479.20 €
COMMUNE- autofinancement	20 %	5 619.80 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>28 099.00 €</b>

l'Etat.

**Tarifs 2016**

**Eau** : le conseil après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

– D'augmenter les charges fixes (abonnement annuel) de 2 € HT soit un passage de 87 € HT à 89 € HT soit + 2.29 %.

– De fixer la consommation au m<sup>3</sup> consommé à :

- De 1 à 5 m<sup>3</sup> : 17 € HT le m<sup>3</sup> (au lieu de 16,50 € en 2015)

- Au-dessus de 5 m<sup>3</sup> : 0.44 € HT le m<sup>3</sup> (au lieu de 0.43 € en 2015)

**Assainissement** : le conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de fixer le tarif de l'assainissement à 0.94 € HT le m<sup>3</sup> (au lieu de 0.92 € HT en 2015) soit + 2.17 %.

**Cantine** : le conseil décide d'appliquer, à compter du 1er janvier 2015, les tarifs suivants :

– Prix du repas pour un enfant : 3.72 € (au lieu de 3.65 € en 2015 soit + 1.91 %).

– Prix du repas pour un adulte (enseignants, intervenants, visiteurs...) : 5.50 € (au lieu de 5.40 € en 2015 soit + 1.85 %)

**Modalités d'application de la réglementation au cœur du P.N.C.** : avis de la commune sur les modifications apportées par le P.N.C. : lecture est faite des dites modifications; a d o p t é à l'unanimité des membres présents.

**Redevances d'occupation du domaine public par E.R.D.F. et ORANGE**

Redevance ERDF : Le conseil adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité fixée à 197 € pour l'année 2015 et autorise le maire à procéder à l'établissement d'un titre exécutoire.

Redevance ORANGE : Le conseil adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de l'opérateur de télécommunication pour un montant total de 667.36 € et autorise le maire à procéder à l'établissement d'un titre exécutoire.

**Contrat territorial**

Le maire informe de la réunion de négociation des contrats territoriaux qui aura lieu le 30 octobre prochain, en mairie du Pont de Montvert.

**Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)**

Le maire rappelle la délibération DE\_2015\_033 du 27 juillet dernier relative à la constitution d'un groupement de commandes avec la commune de VIALAS pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Le Dossier de Consultation aux Entreprises est en cours d'élaboration.

**S.I.R.T.V.**

La vente de la parcelle à T.D.F. n'a toujours pas été

réalisée, ce qui compromet la dissolution du Syndicat au 31/12/2015.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve, à l'unanimité, les deux modifications budgétaires suivantes :

Budget CAISSE DES ECOLES : **TAB 2.**  
Budget GENERAL COMMUNE : **TAB 3**

Demande d'autorisation de M. Mme MARTIN, propriétaires au hameau de Cessenades. : Le Conseil autorise M. et Mme MARTIN à élargir le chemin communal allant de Cessenades à la voie communale du Chambonnet pour permettre à un véhicule d'y circuler. Ces travaux seront réalisés aux frais des demandeurs en respectant les règles en vigueur, avec obligation de laisser libre circulation sur l'emprise actuelle du chemin.

**Travaux en cours**

- Source de Peyre Brune : Lors de sa dernière assemblée générale annuelle, le Groupement Forestier de Saint Frézal a donné un accord de principe quant à la vente à la commune de la parcelle A 950 dans laquelle la source se situe.

- Suite aux recommandations de M. LAUGIER, hydrogéologue, des travaux vont être réalisés par les employés communaux le 20 octobre

prochain pour suivre le cheminement de l'eau à Peyre-brune

- Moulin du Salson : la S.A.F.E.R. a estimé le bien à 8 000.00 €; lors de sa dernière assemblée générale annuelle, le Groupement Forestier de Saint Frézal a délibéré en faveur de la vente dudit moulin sur la base de l'estimation de la S.A.F.E.R.

- Travaux au hameau du Salson : réparation du mur de soutènement de la V.C. en amont du hameau en cours ainsi que le revêtement de la calade.

- Acquisition terrain Rouverand : un géomètre a procédé à des relevés pour établir un document d'arpentage.

- Réhabilitation locaux mairie : la demande de Permis de Construire a été déposée auprès de la D.D.T. pôle Sud de Florac pour instruction.

- Litige avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse : saisine par la commune du Médiateur de l'Eau afin que celui-ci se prononce sur ce litige.

La séance est levée à 20 h 45. ■

**TAB 2**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
R 1324 : Communes		632.91 €
R 204 : Subv. équip versée	632.91 €	

**TAB 3**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21511	24 329.00 €	
D 2381 : SDEE voirie	6 284.61 €	
R 1323 : Département SDEEE	10 256.00 €	
R 2381 : SDEE voirie	14 073.00 €	
R 16411 : Emprunt	6 284.61 €	

Saint Frézal  
de  
Ventalon  
conseil municipal  
21 novembre 2015

*Présents :*

*MM. Alain VENTURA, maire ;  
Jacques HUGON, 1er adjoint ;  
Mmes Muriel de GAUDE-  
MONT-LANDAIS, 2e adjointe ;  
Marie-Christine LIEBER,  
3ème adjointe*

*Mmes Anne-Marie DIDIER,  
Céline MATHIEU, Fabienne  
SALMERON*

*MM. Marc GOURDON, Frédéric  
MOUREAU*

*Absents : Isabelle DU-  
QUENNE, Solène RENARD*

*Procuration : Solène RENARD  
à Anne-Marie DIDIER*

*Secrétaire de séance : Marie-  
Christine LIEBER*

*Invités : Camille LECAT,  
maire de Saint Andéol de  
Clerguemort, Jean-Claude  
DAUTRY, 1er adjoint, Emi-  
lie MERMET-BOUVIER,  
3ème adjointe, Hervé PEL-  
LECUER, Loïc JEANJEAN  
et Pierre-Emmanuel  
DAUTRY, conseillers muni-  
cipaux.*

*Lecture est faite de l'ordre  
du jour.*

**Fusion des communes de  
Saint Frézal de Ventalon  
et de Saint Andéol de Cler-  
guemort**

Ce matin, à 09 h 00, le conseil de Saint Andéol de Clerguemort, a approuvé, à l'unanimité, la création de la commune nouvelle portant le nom de VENTALON EN CEVENNES, issue du regroupement des communes de Saint Andéol de Clerguemort et de Saint Frézal de Ventalon.

Le choix du nom de la commune nouvelle – VENTALON EN CÉVENNES – est issu du résultat du sondage adressé à l'ensemble des habitants des deux communes :

- 184 habitants (54 St Andéol – 130 St Frézal) ont répondu à ce sondage en choisissant un nom de commune parmi les propositions suivantes - Frézal et Andéol – Saints Frézal et Andéol – Andéol de Ventalon – Frézal de Clerguemort – Ventalon ; ils avaient également la possibilité de suggérer un autre nom :

- 27.2 % ont choisi VENTALON
- 16.3 % SAINTS FREZAL ET ANDEOL
- 9.8 % FREZAL ET ANDEOL
- 8.7 % FREZAL DE CLERGUEMORT
- 6.5 % ANDEOL DE VENTALON
- 31.5 % AUTRE
- Occurrences du nom VENTALON : 51 %
- Occurrences du nom FREZAL : 48 %
- Occurrences du nom ANDEOL : 42 %
- Occurrences du nom SAINTS : 30 %
- Occurrences du nom CLERGUEMORT : 15 %
- Occurrence du nom ESPINAS : 4 %
- Occurrences du nom CEVENNES : 2 %

Au regard des résultats, les élus des deux communes, réunis le ce vendredi 20 novembre, ont décidé de choisir VENTALON EN CEVENNES comme nom de la commune nouvelle.

Le maire rappelle le travail mené par les élus pour rédiger la charte, socle fondateur des principes de la

commune nouvelle.

Lecture est faite du projet de délibération ; le conseil délibère à bulletin secret :

**Création de la commune nouvelle de VENTALON EN CÉVENNES par regroupement des communes de Saint Andéol de Clerguemort et de Saint Frézal de Ventalon**

Vu la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales qui a fixé une formule rénovée de groupements de communes codifiée aux articles L2113-1 à L2113-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2012-24 du 30 Janvier 2012 relatif à la mise en œuvre de diverses dispositions de la loi susvisée ;

Vu la loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes qui a modifié le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la volonté des communes de SAINT ANDEOL DE CLERGUEMORT et SAINT FREZAL DE VENTALON de se regrouper en une commune nouvelle ;

Considérant que le terme Ventalon, a une très vieille racine pré-indo-européenne qui signifie hauteur, montagne. (-V -- N, thème ViN-t -, hauteur.) et que c'est donc un terme oronymique ;

Considérant que le Ventalon est le massif qui s'étend du Col de Chalsio au Col de Banette, formant la limite de partage des eaux entre le bassin versant du Gardon (Côté St-Frézal de Ventalon, St-Andéol de Clerguemort) et celui du Luech

(Côté Vialas/St-Maurice de Ventalon) avec deux sommets culminant à 1110 et 1128 m ;

Considérant que suivant les résultats du sondage réalisé auprès de la population des deux communes, c'est le toponyme de VENTALON qui est le meilleur trait d'union entre SAINT ANDEOL DE CLERGUEMORT et SAINT FREZAL DE VENTALON ;

Considérant que l'apposition EN CEVENNES constitue une identité forte pour notre territoire qui permet de le distinguer ;

Considérant que le nom de VENTALON EN CEVENNES est donc le terme approprié pour baptiser la commune nouvelle ;

Considérant que la population totale regroupée s'élèvera à 257 habitants, soit la somme des populations des deux communes fondatrices : 106 habitants pour SAINT ANDEOL DE CLERGUEMORT et 151 habitants pour SAINT FREZAL DE VENTALON (population INSEE), que ce chiffre sera réactualisé au 01 Janvier 2016 date de création de la commune nouvelle ;

Considérant que le conseil municipal de la commune nouvelle sera composé de l'ensemble des membres des conseils municipaux des communes fondatrices à ce jour soit 22 conseillers (11 pour SAINT ANDEOL DE CLERGUEMORT et 11 pour SAINT FREZAL DE VENTALON), à compter du 01 Janvier 2016, date de création de la commune nouvelle ;

Considérant que les communes fondatrices de SAINT ANDEOL DE CLERGUEMORT et

SAINT FREZAL DE VENTALON deviennent respectivement des communes déléguées à cette même date, chaque commune déléguée conservera son nom et ses limites territoriales ;  
Considérant la Charte de la commune nouvelle VENTALON EN CEVENNES annexée à la présente délibération qui définit la façon dont les 2 communes fusionnées entendent voir fonctionner la nouvelle collectivité ;  
Considérant que le chef-lieu d'une commune ne doit pas être un « chef-territoire », et que suivant cette logique, le chef-lieu doit être un lieu-dit (bourg, village, hameau, mas...) et non l'ensemble du territoire d'une des deux communes fondatrices ;  
Considérant que les deux communes fondatrices entendent créer une commune nouvelle sans que le territoire de l'une ou de l'autre puisse être considéré comme prééminent par rapport à l'autre ;  
Considérant que les deux communes fondatrices ont une structure d'habitat dispersé sans bourg-centre, donc sans homonymie possible entre le nom du bourg-centre et le nom de la commune où se trouve le bourg-centre ;  
Considérant que le chef-lieu peut être distinct du lieu où se situe la mairie, comme cela est le cas actuellement à SAINT ANDEOL DE CLERGUEMORT, où la mairie se situe à Léziniér (Le Temple) et le chef-lieu à Saint-Andéol (L'Eglise) ;  
Considérant que la commune nouvelle est propriétaire de foncier bâti et non bâti au lieu-dit L'ESPINAS ;  
Considérant que le choix d'un chef-lieu à l'ESPI-

NAS, lieu également accessible pour tous, symbolise la volonté de créer un projet fédérateur dans lequel se retrouveront les deux communes fondatrices ;  
Considérant les deux réunions publiques organisées sur Saint-Frézal de Ventalon et Saint-Andéol de Clerguemort, auxquelles a assisté un nombre significatif d'habitants, et la forte participation au sondage sur le choix du nom (184 réponses) ;  
Considérant l'écho positif ressenti auprès de la population par les élus des deux communes quant au projet de fusion.  
Ces points étant exposés, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à délibérer, à bulletin secret ;  
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :  
DÉCIDE de créer une commune nouvelle, portant le nom de VENTALON EN CEVENNES, issue du regroupement des communes de SAINT ANDEOL DE CLERGUEMORT et SAINT FREZAL DE VENTALON ;  
INDIQUE que la population totale regroupée sera de 257 habitants ;  
DÉCIDE que le chef-lieu de la commune VENTALON EN CEVENNES est fixé au lieu-dit L'ESPINAS ;  
DÉCIDE que les communes fondatrices de SAINT ANDEOL DE CLERGUEMORT et SAINT FREZAL DE VENTALON deviennent respectivement des communes déléguées à cette même date, chaque commune déléguée conservera son nom et ses limites territoriales ;

DÉCIDE que deux mairies annexes sont créées, au GERIPON pour la commune déléguée de SAINT FREZAL DE VENTALON, et à LEZINIER pour la commune déléguée de SAINT ANDEOL DE CLERGUEMORT ;  
DÉCIDE que tant qu'il n'y aura pas eu d'installation effective du siège de la mairie au chef-lieu de l'ESPINAS, le bureau administratif de la commune nouvelle sera situé à la mairie annexe du GERIPON ;  
DÉCIDE que le conseil municipal de la commune nouvelle VENTALON EN CEVENNES sera composé de l'ensemble des conseillers municipaux des communes fondatrices, soit 22 conseillers ;  
DÉCIDE que la commune de VENTALON EN CEVENNES se substitue aux communes historiques pour toutes les délibérations et les actes, ainsi que pour l'ensemble des biens, droits et obligations des deux communes historiques et que tous les personnels municipaux des communes fondatrices sont rattachés à la commune nouvelle ;  
DECIDE que la commune nouvelle comportera les budgets annexes suivants : budget AEP, budget Caisse des écoles ;  
DECIDE de confier la gestion des budgets à la trésorerie du COLLET DE DEZE ;  
DEMANDE à M. le Préfet de Lozère de prendre un arrêté de création de la commune nouvelle VENTALON EN CEVENNES au 01 Janvier 2016 ;  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la charte annexée à la présente délibération ;

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

#### **Avis sur le projet des nouvelles intercommunalités proposé par le Préfet**

Le maire rappelle le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.) de la Lozère présenté par le Préfet le 09 octobre dernier ; ce schéma prévoit la création de deux E.P.C.I pour le Sud Lozère. :

- Un E.P.C.I. comprenant les C. C. Cévennes Mont Lozère, Vallée Longue Calbérois en Cévennes, Cévennes des Hauts Gardons

-Un E.P.C.I. comprenant les C. C. Vallée de la Jonte, Gorges du Tarn et Grands Causses et Florac-Sud Lozère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas valider la proposition susmentionnée et formule le souhait d'adhérer à une structure territoriale rayonnant autour du pôle de Florac ; le conseil demande l'amendement du projet de S.D.C.I. afin qu'un nouveau schéma soit proposé et que la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère soit intégrée dans un nouvel ensemble autour de la Communauté de Communes de Florac Sud Lozère.

#### **Le maire informe de la nécessité de la C.C.C.M.L. de recourir à un fonds de concours de 19 654.41 € afin de couvrir son déficit prévisionnel**

Ce fonds de concours est à répartir au prorata de la population des 5 communes membres, soit 3 536.15 €

pour St Fréal.

Le conseil s'interroge sur les raisons de ce déficit; est-ce un problème d'ordre structurel?

Le conseil affirme sa solidarité à l'égard de la C.C.C.M.L et après en avoir délibéré, approuve le versement de ce fonds de concours.

## Sentiers

Marie-Christine LIEBER et un habitant de Vimbouches ont le souhait d'initier des journées citoyennes afin d'entretenir les sentiers communaux.

Le conseil échange sur les modalités de mise en œuvre de ces journées, leur fréquence, la période (pendant la chasse en informant préalablement les chasseurs voire les associer à la démarche, au printemps?).

Le conseil est favorable à cette démarche; la commission sentiers doit se réunir courant décembre.

## Contrat territorial :

La réunion de négociation s'est tenue le 30 octobre dernier; les projets de la commune ayant reçu un avis favorable de l'Assemblée Départementale sont les suivants :

- Voirie 2016 – 14 300 € - taux : 40 %

- Voirie 2017 – 14 000 € - taux : 40 %

- Aménagement d'un logement social au Géripon – 10 000 € - taux 14 %

- Aménagement du hameau de Pénens Bas et création du parking Est : 5 430 € - taux 40 %

- Aménagement du hameau de Pénens Bas et création du parking Ouest : 2 683 € - taux : 40 %

- Aménagement de la mairie : 60 296 € - taux 40 %

- Enfouissement des réseaux secs du hameau de Pénens Bas : 1 591 € – taux 4 %

Les projets relatifs à l'A.E.P. sont sur liste d'attente faute de crédits; les projets d'aménagement d'un préau à l'école des Abrits, de réhabilitation du moulin du Salson et le maintien de la circulation pédestre et automobile au Salson n'ont pas été retenus.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents, valide le projet de contrat territorial 2015-2017 mais regrette que certains projets communaux n'aient pas été retenus.

## Créances en non-valeur

Le conseil autorise le maire à procéder à l'annulation des créances suivantes selon les modalités ci-après :

- Mandat 2015 – budget « Caisse des écoles »

Montant 327.02 €

Compte 6542 « Créances éteintes »

- Mandat 2015 – budget « Service eaux »

Montant 960.60 €

Compte 6542 « Créances éteintes »

## Répartition des sièges au sein de la C.C.C.M.L.

La commune de VIALAS devient membre la C.C.C.M.L. au 1er janvier 2016; à ce titre, il est nécessaire de réviser la répartition des sièges au sein de l'E.P.C.I.; le maire propose au conseil d'établir cette répartition par l'accord local suivant : **TAB 4**

Approuvé à l'unanimité.

**TAB 4**

COMMUNES	Nb habitants au 01/01/15	Nb de sièges
VIALAS	440	6
LE PONT DE MONTVERT	287	4
FRAISSINET DE LOZERE	230	3
ST FREZAL DE VENTALON	151	2
ST ANDEOL DE CLERGUEMORT	106	2
ST MAURICE DE VENTALON	73	1
<b>TOTAL</b>	<b>1 287</b>	<b>18</b>

## Définition des critères d'évaluation des fonctionnaires territoriaux

Vu l'avis du comité technique du 19 novembre 2015,

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, de mettre en place l'entretien professionnel à partir de l'année 2015. Cet entretien professionnel se substituera à la notation en 2015 pour ces fonctionnaires.

Les critères d'évaluation retenus sont les suivants : CATEGORIE C : fiabilité-adaptabilité-polyvalence-disponibilité/initiative et réactivité/respect des valeurs du service public/informer et communiquer.

**Décisions modificatives** approuvées à l'unanimité

## BUDGET GENERAL: TAB 5, 6, 7 et 8

**TAB 5**

Designation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60612 énergie électricité		1000.00 €
D 2131 travaux mairie	25 000.00 €	
D 21311 travaux logement	7 700.00 €	
D 21318 autres bâtiments publics		3000.00 €
D 2132 immeubles de rapport		2000.00 €
D 2151 réseaux de voirie		20 000.00 €
D 2181 installations générales		7 700.00 €
D 657361 caisse des écoles		3 530.00 €
R 7718 autres produits except.		4 530.00 €

**TAB 6 et 7**

Designation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60636		700.00 €
D 6068		500.00 €
D 61551		1 000.00 €
D 6156		1 500.00 €
D 6236		1 300.00 €
D 6411	2000.00 €	
D 2151		58 140.00 €
D 23152	58 140.00 €	
R 7718		2 500.00 €
R 752		500.00 €

**TAB 8**

Designation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1641		2 203.58 €
D 2312	2 203.58 €	

BUDGET ECOLE :

TAB 9 et 10

TAB 9

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 624 transports collectifs		3200.00 €
D 6542 créances éteintes		330.00 €
R 7474 subv. commune fonctionnement		3 530.00 €

TAB 10

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6251 déplacements	702.68 €	
D 64168 autres		702.68 €

BUDGET A.E.P : TAB 11

TAB 11

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6228 analyses d'eau		3000.00 €
D 023 virement section investissement	4000.00 €	
D 2111 terrain	4000.00 €	
D 6542 : créances éteintes		1000.00 €
R 021 virement section exploitation	4000.00 €	



Présidents :

La séance est ouverte sous la présidence de M. Alain VENTURA, maire sortant de la commune de Saint Frézal de Ventalon qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessous installés dans leurs fonctions.

M. Jean-Claude DAUTRY, doyen d'âge, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Suite à l'élection du maire, M. Camille LECAT, ayant été proclamé maire et immédiatement installé, a pré-

sidé la suite de la séance.

Secrétaire de séance : Jacques HUGON

Présents :

Camille LECAT, Alain VENTURA, Jacques HUGON, Muriel de GAUDEMONT-LANDAIS, Marie-Christine LIEBER, Jean-Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Emilie MERMET-BOUVIER, Anne-Marie DIDIER, Fabienne SALMERON, Céline STAAL, Frédéric MOUREAU, Hervé PELLECUER, Miriame ROESSEL, Loïc JEANJEAN, Daniel MATHIEU

Arrivée de M. Marc-François GOURDON à 18 h 30  
Départ de Mme Marie-Christine LIEBER à 19 h 00  
Représentés :

Solène RENARD par Anne-Marie DIDIER

Josette ROUX par Loïc JEANJEAN

Pierre-Emmanuel DAUTRY par Jean-Claude DAUTRY  
Marie-Christine LIEBER par Alain VENTURA

Absents :

Frédéric NADLER

Isabelle DUQUENNE

La séance se déroule dans les locaux du siège social de l'association A.B.P.S., hameau de l'Espinass à Ventalon en Cévennes. Cathy O'Neill, directrice de l'association, remercie les élus pour leur investissement dans le projet de construction de l'atelier de formation et du siège des A.B.P.S. à l'Espinass.

Alain VENTURA informe de l'arrêté préfectoral de création de la commune nouvelle au 1er janvier et de la décision du Préfet de fixer son chef-lieu au Géripon contrairement à la volonté des deux conseils municipaux des communes historiques de le fixer à l'Espinass.

Jean-Claude DAUTRY rappelle que la Commune est née de la Révolution de 1789.

En 1966, quelque 36 âmes vivaient sur la commune de St Andéol de Clerguemort puis de nouveaux arrivants se sont installés.

Les 2 communes ont vécu chacune sur leur berge du Dourdon jusqu'à la volonté de se regrouper en une commune nouvelle.

Lieu des séances

22 membres siègent au conseil municipal jusqu'au prochain renouvellement de conseil. Les conseils municipaux ne peuvent avoir lieu au siège de la mairie ni en son annexe faute de place. Aussi, les conseils

municipaux auront lieu au siège des A.B.P.S., à la salle communale du Temple ou dans tout lieu accessible au public et neutre. L'affichage en mairies, sur les panneaux communaux et le mailing permettront aux habitants d'être informés du choix du lieu. Le conseil approuve à l'unanimité.

Election du maire (DE\_2016\_001)

Le conseil désigne deux assesseurs : Mme Muriel de GAUDEMONT-LANDAIS et M. Hervé PELLECUER. Nom et prénom du(des) candidat(s) : M. Camille LECAT

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après : TAB A

M. Camille LECAT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

La charte de l'élu local (créé par la loi du 31 mars 2015 et applicable au 1er janvier 2016) est distribuée et lue par le conseil.

Fixation du nombre d'adjoints au maire (DE\_2016\_002)

Sous la présidence de M. Camille LECAT élu maire, le conseil municipal a été invité à s'exprimer sur le nombre d'adjoints au maire à élire.

La commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit six adjoints au maire au maximum.

TAB A

Nombre de votants	19
Nombre de suffrages déclarés nuls (art.L66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés	19

M. le maire explique que les différents projets en cours initiés dans chacune des deux communes fondatrices nécessitent de reconduire un nombre égal d'adjoints à celui qui prévalait à St-Frézal (3 adjoints) et à St-Andéol (3 adjoints).

Au vu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe à six le nombre des adjoints au maire de la commune de Ventalon en Cévennes.

### Election des adjoints au maire (DE\_2016\_003)

Le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire.

Election du 1er adjoint :  
Nom et prénom du(des) candidat(s) : M. Alain VENTURA

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

#### TAB B et C

M. Alain VENTURA a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

• Election du 2nd adjoint :  
Nom et prénom du(des) candidat(s) : M. Jean-Claude DAUTRY

#### TAB D

M. Jean-Claude DAUTRY a été proclamé deuxième

#### TAB B et C

Nombre de votants	19
Nombre de suffrages déclarés nuls (art.L66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés	19

#### TAB D

Nombre de votants	19
Nombre de suffrages déclarés nuls (art.L66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés	19

adjoint et immédiatement installé.

• Election du 3ème adjoint :  
Nom et prénom du(des) candidat(s) : M. Jacques HUGON

#### TAB E

M. Jacques HUGON a été proclamé troisième adjoint et immédiatement installé.

Arrivée de Monsieur Marc-François GOURDON, conseiller municipal

• Election du 4ème adjoint :  
Nom et prénom du(des) candidat(s) : Mme Véronique NUNGE

#### TAB F

Mme Véronique NUNGE a été proclamée quatrième adjointe et immédiatement installée.

• Election du 5ème adjoint :  
Nom et prénom du(des) candidat(s) : Mme Muriel de GAUDEMONT-LANDAIS

#### TAB G et H

Mme Muriel de GAUDEMONT-LANDAIS a été proclamée cinquième adjointe et immédiatement installée.

• Election du 6ème adjoint :  
Nom et prénom du(des) candidat(s) : Mme Marie-Christine LIEBER

#### TAB I

#### TAB E

Nombre de votants	19
Nombre de suffrages déclarés nuls (art.L66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés	19

#### TAB F

Nombre de votants	20
Nombre de suffrages déclarés nuls (art.L66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés	20

#### TAB G et H

Nombre de votants	20
Nombre de suffrages déclarés nuls (art.L66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés	20

#### TAB I

Nombre de votants	20
Nombre de suffrages déclarés nuls (art.L66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés	20

Mme Marie-Christine LIEBER a été proclamée sixième adjointe et immédiatement installée.

### Création des conseils des communes déléguées (DE\_2016\_004)

Le maire informe le conseil :

Aux termes de l'article L.2113-10 modifié par la loi du 16 mars 2015, des communes déléguées reprenant le nom et les limites territoriales de l'ensemble des anciennes communes dont la commune nouvelle est issue sont instituées dans un délai de six mois à compter de la création de la commune nouvelle, sauf délibération contraire du conseil municipal.

La mise en place d'une commune déléguée se traduit par l'instauration, en son sein, d'un maire délégué et d'une mairie annexe. Le maire de l'ancienne commune en fonction au

moment de la création de la commune nouvelle devient de droit maire délégué jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal (article L 2113-12-2). En cas de cumul, le nouveau maire de la commune nouvelle peut rester maire délégué de façon transitoire. Sur décision du conseil municipal de la commune nouvelle, la commune déléguée peut disposer d'un conseil de la commune déléguée, composé du maire délégué et de conseillers communaux, désignés par le conseil municipal de la commune nouvelle parmi ses membres. Le conseil municipal de la commune nouvelle peut également désigner, parmi les conseillers communaux, un ou plusieurs adjoints au maire délégué. Les adjoints au maire délégué peuvent exercer des délégations de compétence à l'échelle de la commune nouvelle.

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal de la commune nouvelle décide de la création de conseils des communes déléguées de Saint Andéol de Clergumort et de Saint Frézal de Ventalon composés comme suit :

Conseil de la commune déléguée de Saint Andéol de Clergumort :

Maire délégué : Camille LECAT

1ère adjointe au maire délégué : Emilie MERMET-BOUVIER

Conseillers communaux (par ordre alphabétique) : DAUTRY Jean-Claude, DAUTRY Pierre-Emmanuel, JEANJEAN Loïc, MATHIEU Daniel, NADLER Frédéric, NUNGE Véronique, ROESSEL Miriam, ROUX Josette, PEL-LECUER Hervé.

Conseil de la commune déléguée de Saint Frézal de Ventalon

Maire délégué : Alain VENTURA

Conseillers communaux (par ordre alphabétique) : DIDIER Anne-Marie, DUQUENNE Isabelle, de GAUDEMONT-LANDAIS Muriel, GOURDON Marc-François, HUGON Jacques, LIEBER Marie-Christine, MOUREAU Frédéric, RENARD Solène, SALMERON Fabienne.

Marie-Christine LIEBER quitte la séance et donne procuration à M. Alain VENTURA.

**Vœux du conseil sur les délégations aux adjoints et conseillers municipaux** qui seront ensuite arrêtées par arrêté municipal

Vu la délibération n° 2016\_002 du conseil municipal du lundi 11 janvier

2016 fixant à six le nombre des adjoints,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à des conseillers municipaux

A compter du 1er janvier 2016, M. Alain VENTURA, 1er adjoint au maire de VENTALON EN CEVENNES est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

- Economie : délégation en premier
- Travaux : voies et réseaux : délégation en premier
- Travaux en régie, gestion du personnel technique : délégation en premier
- Alimentation en Eau Potable : délégation en second
- Travaux sur bâtiments communaux : délégation en second

A compter du 01er janvier 2016, M. Jean-Claude DAUTRY, 2ème adjoint, est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

- Elaboration du Plan Local d'Urbanisme : délégation en premier
- Relations publiques : délégation en second
- Travaux : voies et réseaux : délégation en second
- Travaux en régie, gestion du personnel technique : délégation en second

A compter du 01er janvier 2016, M. Jacques HUGON, 3ème adjoint, est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

- Affaires scolaires et périscolaires : délégation en premier
  - Relations publiques : délégation en premier
  - Relations avec les associations : délégation en premier
- A compter du 1er janvier 2016, Mme Véronique

NUNGE, 4ème adjointe, est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

- Travaux sur bâtiments communaux : délégation en premier
  - Finances : aide à l'élaboration des documents budgétaires : délégation en second
- A compter du 1er janvier 2016, Mme Muriel de GAUDEMONT-LANDAIS, 5ème adjointe, est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

- Finances : aide à l'élaboration des documents budgétaires : délégation en premier
- Elaboration du Plan Local d'Urbanisme : délégation en second
- Relations avec les associations : délégation en troisième
- Alimentation en Eau Potable : délégation en troisième

A compter du 01er janvier 2016, Mme Marie-Christine LIEBER, 6ème adjointe, est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

- Tourisme et entretien des sentiers : délégation en premier
- Affaires scolaires et périscolaires : délégation en second
- Elaboration du Plan Local d'Urbanisme : délégation en 3ème

A compter du 01er janvier 2016, Mme Emilie MERMET, 1ère adjointe déléguée de la commune déléguée de Saint-Andéol de Clergumort, conseillère municipale, est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

• Installation agricole: délégation en premier

• Relations avec les associations : délégation en second

A compter du 01er janvier 2016, Mme Miriam ROESSEL, conseillère municipale, est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

• Affaires scolaires et périscolaires: délégation en troisième

A compter du 1er janvier 2016, M. Pierre-Emmanuel DAUTRY, conseiller municipal, est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

- Alimentation en Eau Potable : délégation en premier
- A compter du 01er janvier 2016, M. Frédéric MOUREAU, conseiller municipal, est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :
- Installation agricole : délégation en second

#### **Fixation des indemnités des élus (DE 2016 005) TAB J**

#### **Désignation des membres de la C.A.O. (DE 2016 014)**

Le conseil municipal décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres :

Proclame élus les membres titulaires suivants :

- A : Jean-Claude DAUTRY  
B : Alain VENTURA  
C : Jacques HUGON

**TAB J**

	Indemnités communes historiques (taux en % de l'indice 2015)	Proposition indemnités commune nouvelle (taux en % de l'indice 2015)
Camille LECAT	15.37	17
Alain VENTURA	17	17
Jean-Claude DAUTRY	5.5	5.43
Jacques HUGON	6	5.43
Véronique NUNGE	5.5	4.5
Muriel de GAUDEMONT-LANDAIS	3.42	3.42
Marie-Christine LIEBER	3.42	3.42
Emilie MERMET-BOUVIER	4.5	4.5
<b>TOTAL enveloppe</b>	<b>60.71</b>	<b>60.70</b>

Proclame élus les membres suppléants suivants :

- A : Véronique NUNGE
- B : Muriel de GAUDEMONT-LANDAIS
- C : Emilie MERMET-BOUVIER.

### Marchés publics : délibération instituant une « commission MAPA » (DE\_2016\_015)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide la création d'une commission MAPA
- précise que la commission MAPA pourra proposer au maire d'engager des négociations avec un ou plusieurs candidats ;
- précise que la commission MAPA sera présidée par le président de la commission d'appel d'offres, et sera composée comme suit :

Sept titulaires : Jean-Claude DAUTRY, Alain VENTURA, Jacques HUGON, Véronique NUNGE, Muriel de GAUDEMONT-LANDAIS, Emilie MERMET-BOUVIER, Marie-Christine LIEBER

Six suppléants : Miriam ROESSEL, Daniel MATHIEU, Loïc JEANJEAN, Anne-Marie DIDIER, Fabienne SALMERON, Frédéric MOUREAU

### Commission Communale des Impôts Directs (DE\_2016\_016)

Le maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires sup-

pléants. Ces commissaires sont nommés par le Préfet à partir d'une liste de contribuables proposée par le conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose la liste de contribuables suivante pour :

La désignation de commissaires titulaires :

- BOCANEGRO Katia,
- COUDERT Pierrette,
- DIET Michel, FAGES Muriel, FALLAIS Michel, GRANIER Bernard, LEClercQ Pascal, LEYMARIE Vincent, MESTRE Christian, RENARD Solène, SZYMANSKI Philippe, VENTURA Alain.

La désignation de commissaires suppléants :

- ALISE Gérard, BERTRON Luc, BONNECARRERE Dominique, DIDIER Anne-Marie, GUITTARD Stéphane, JEANJEAN Loïc, MERLO Denis, MOUREAU Frédéric, NADLER Frédéric, PASSEBOIS Etienne, PELLECUER Hervé, PETIT Eliane.

### Création du C.C.A.S. de VENTALON EN CEVENNES et fixation du nombre de membres du Conseil d'Administration (DE\_2016\_019)

Le maire rappelle au conseil de l'existence de deux Centres Communaux d'Action Sociale (C.C.A.S.) au sein des deux communes historiques de Saint Andéol de Clerguemort et de Saint Frézal de Ventalon.

Compte tenu des activités menées par les C.C.A.S. des communes historiques (domiciliation administrative, favoriser le lien social à travers des rencontres villageoises intergénérationnelles, mise en place d'aides d'urgence, aide au

montage de dossiers administratifs...) et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de la création du C.C.A.S. de VENTALON EN CEVENNES
- fixe à 14 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

### Election des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du C.C.A.S. (DE\_2016\_020)

Le maire rappelle qu'il est président de droit du C.C.A.S.

Le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au sein du C.A. du C.C.A.S de Ventalon en

Cévennes :

Sont élus, à l'unanimité des conseillers présents :

- M. Alain VENTURA
- M. Jean-Claude DAUTRY
- Mme Véronique NUNGE
- Mme Muriel de GAUDEMONT-LANDAIS
- Mme Emilie MERMET-BOUVIER
- Mme Miriam ROESSEL
- Mme Josette ROUX

### Représentation de la commune de VENTALON EN CEVENNES dans les instances (DE\_2016\_018)

Le conseil procède à l'élection des délégués aux commissions et syndicats susmentionnés. Sont élus, à l'unanimité :

TAB K et L

### Adhésion à LOZERE INGÉNIERIE (DE\_2016\_017)

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

### Adhésion au Syndicat intercommunal pour le personnel de Saint Privat de Vallongue – Saint Hilaire de Lavit – Saint Frézal de Ventalon (DE 2016 24)

Le maire informe que la commune historique de Saint Frézal de Ventalon est membre du Syndicat Intercommunal pour le Personnel de Saint Privat de Vallongue – Saint Hilaire de Lavit – Saint Frézal de Ventalon ; le syndicat intercommunal met à disposition de la commune de Saint Frézal de Ventalon, deux agents – secrétaires de mairie – M. Christian FOUQUART (5 heures hebdo) et Mme Sandra LAURAIN (17.5 heures hebdo).

### TAB K et L

	Titulaire	Suppléant(e)
S.D.E.E.	J-C. DAUTRY	M-C. LIEBER
P.N.C. référent charte	M. de GAUDEMONT-LANDAIS	L. JEANJEAN
Syndicat mixte Pays Cévennes	C. LECAT	A. VENTURA
Syndicat mixte Ligne verte	L. JEANJEAN	J. HUGON
Correspondant défense	P-E. DAUTRY	
Asso. Communes forestières	P-E. DAUTRY	
Ordures ménagères C.C. Vallée longue	E. MERMET-BOUVIER	F. SALMERON
O.T. Cévennes Mt Lozère	C. LECAT	M. de GAUDEMONT-LANDAIS M-C. LIEBER
Synd. Réémetteur TV	F. MOUREAU	F. SALMERON
Conseil d'Ecole des Abrits	A. VENTURA J. HUGON M-C. LIEBER	
	M. ROESSEL	
A.G.E.D.I	C. LECAT	
Syndicat du personnel St Hilaire-St Privat-Ventalon	C. LECAT A. VENTURA J. HUGON	
C.N.A.S	A. VENTURA	
LOZERE INGENIERIE	J-C. DAUTRY	M-C. LIEBER

Suite à la création de la commune nouvelle au 1er janvier 2016, le maire informe le conseil de la nécessité de transférer l'adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Personnel à la commune de VENTALON EN CEVENNES afin que la mise à disposition du personnel susmentionné soit maintenue.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

**Délégation du Conseil Municipal au maire pour la gestion du personnel (DE\_2016\_008)**

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales liées à la création de la commune nouvelle de déléguer au maire de la commune nouvelle de VENTALON EN CEVENNES les affaires courantes liées aux personnels des différentes communes.

Le conseil municipal décide :

- La création de la commune nouvelle entraîne sa substitution dans toutes les délibérations et dans tous les actes pris par le ou les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre supprimés et par les communes qui en étaient membres.

- L'ensemble des personnels des communes dont est issue la commune nouvelle est réputé relever de cette dernière dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les siennes. L'article L. 5111-7 est applicable.

- Le maire sera chargé de la mise en œuvre de ces décisions et de leurs applications. Il pourra signer les avenants aux contrats de travail des agents s'il y a lieu ainsi que les arrêtés de

nominations, les personnels appartenant dorénavant à la commune nouvelle.

**Délégation du Conseil Municipal au maire pour la reprise de l'actif et du passif des communes déléguées (DE\_2016\_009)**

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales liées à la création de la commune nouvelle de déléguer au maire de la commune de VENTALON EN CEVENNES les affaires relatives aux actifs et passifs des communes et structure afférentes.

Le conseil municipal décide :

- L'ensemble des biens, droits et obligations des communes dont est issue la commune nouvelle est transféré à cette dernière.

- La création de la commune nouvelle entraîne sa substitution dans toutes les délibérations et dans tous les actes pris par les communes dont est issue la commune nouvelle.

- Il conviendra de faire état du passif et de l'actif des communes y compris les CCAS et tout autre organe périphérique.

- Charge le maire de la mise en œuvre de la présente.

**Autres délégations permanentes du conseil au maire**

Reporté au prochain conseil municipal

**Dématérialisation des échanges entre la collectivité et les services de l'Etat: signature de la convention ACTES (DE\_2016\_006)**

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

**Dématérialisation des procédures administratives (DE\_2016\_007)**

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

**Création des emplois suite au transfert des agents communaux (DE\_2016\_012)**

Vu le tableau des emplois des communes historiques de Saint Andéol de Clergumort et de Saint Frézal de Ventalon au 31 décembre 2015 ;

Vu le tableau précisant les conditions salariales des agents de chaque commune avant création de la commune nouvelle (régime indemnitaire, actions sociale, ...);

Le maire informe :

- l'article L.2113-5 du C.G.C.T. : « La création de la commune nouvelle

entraîne sa substitution dans toutes les délibérations et dans les actes pris (...) par les communes ; [...]. L'ensemble des personnels des communes dont est issue la commune nouvelle est réputé relever de cette dernière dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les siennes ».

**TAB M et N**

Grade ou fonction	Statut : Titulaire Stagiaire CDD public CDI public CDD privé	Durée hebdomadaire du poste fixée par délibération
Adjoint technique principal de 1ère classe	Titulaire	35
Adjoint technique principal de 1ère classe	Titulaire	20
Adjoint technique de 1ère classe	Titulaire	35
Adjoint technique de 2ème classe	CDI de droit public	8
Adjoint technique de 1ère classe	CDD de droit public	22
Rédacteur	CDD de droit public	17,5
Agent technique	CDD de droit privé	28
Agent scolaire	CDD de droit privé	22
Agent scolaire	CDD de droit privé	23
Agent technique	CDD de droit privé	7
Agent technique	CDD de droit privé	1

- l'article L.431-2 du Code des Communes : « pour pourvoir les emplois de la nouvelle commune, il ne peut être fait appel à des personnes extérieures qu'à défaut de candidats issus des personnels des anciennes communes ».

Le conseil doit créer les emplois permanents correspondant au minimum à la reprise du personnel des communes et saisir pour avis le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère.

**TAB M et N**

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

**Saisine du Comité technique départemental pour la participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire**

Le choix de la procédure est la labellisation : chaque agent est libre de choisir l'organisme labellisé de son choix et bénéficiera d'une aide de l'employeur de 15.00 €/mois/agent + 7.00 €/mois/enfant à charge – effectif à compter du 1er janvier 2016.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

## Demandes de financement pour projets DETR 2015

- Aménagement de deux parkings au hameau de Pé-nens-Bas (DE\_2016\_013)

Le maire délégué de St Frézal présente au conseil le projet d'aménagement de deux parkings, l'un à l'entrée, l'autre à la sortie du hameau de Pé-nens Bas sur la commune déléguée de Saint Frézal de Ventalon à VENTALON EN CEVENNES. Le coût de cet aménagement est estimé à 20 283.60 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

### TAB O et P

Le plan de financement et les demandes de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2016 et auprès du Département au titre du Contrat Territorial 2015-2017 sont approuvés par le conseil à l'unanimité.

- Dématérialisation des procédures administratives (DE\_2016\_023)

Suite à la création de la commune nouvelle, il est nécessaire de procéder à l'acquisition de matériel

### TAB O et P

	Taux	Montant HT
ETAT – DETR 2016	40,00 %	8 113.44 €
Département – contrat territorial	40,00 %	8 113.00 €
Autofinancement	20,00 %	4 057.16 €
<b>TOTAL</b>	<b>100,00 %</b>	<b>20 283.60 €</b>

### TAB Q

	Taux	Montant HT
ETAT – DETR 2016	50 %	1 536.82 €
Autofinancement	50 %	1 536.82 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>3 073.64 €</b>

### TAB R

	Taux	Montant HT
ETAT – DETR 2016	40 %	6 737.40 €
Département – amendes de police	23.28 %	3 921.17 €
Autofinancement	36.72 %	6 184.93 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>16 843.50 €</b>

informatique afin de permettre la dématérialisation de l'ensemble des procédures administratives.

- Afin de mener à bien cette procédure de dématérialisation, des devis ont été réalisés; le coût s'élève à 3073.64 €.

Le maire propose le plan de financement suivant :

### TAB Q

Le plan de financement et la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2016 sont approuvés à l'unanimité par le conseil.

- Sécurisation du Pont du Pré Neuf sur la VC n° 1 commune déléguée de St Andéol de Clerguemort (DE\_2016\_021)

Le projet de sécurisation du Pont Neuf consiste en son élargissement ainsi qu'à la réhabilitation totale de son couronnement. Un devis a été réalisé; le coût des travaux est évalué à 16 843.50 € HT. Le maire propose le plan de financement suivant :

### TAB R

Le plan de financement et les demandes de subvention

auprès de l'Etat au titre de la DETR 2016 et du Conseil Départemental (répartition du produit des amendes de police) sont approuvés à l'unanimité par le conseil.

- Accessibilité de la mairie annexe de la commune déléguée de St Andéol de Clerguemort : pose d'un garde-corps (DE\_2016\_022)

Le maire présente au conseil le projet de pose d'un garde-corps (métal habillé de bois) sur le mur de soutènement de la voie desservant les locaux de la mairie annexe de la commune déléguée de Saint Andéol de Clerguemort. Un devis a été réalisé; le coût des travaux est évalué à 9 460.00 € HT.

Le maire propose le plan de financement suivant :

### TAB S

Le plan de financement et les demandes de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2016 et du Conseil Départemental (répartition du produit des amendes de police) sont approuvés à l'unanimité par le conseil.

- Aménagement de stationnement et de sécurité lié à la voirie au hameau de l'Espinas, commune déléguée de St Andéol de Clerguemort (DE\_2016\_025)

Le maire présente au conseil le projet susmentionné au conseil; il consiste à amé-

### TAB S

	Taux	Montant HT
ETAT – DETR 2016	40.00 %	3 784.00 €
Département – amendes de police	32.33 %	3 058.20 €
Autofinancement	27.67 %	2 617.80 €
<b>TOTAL</b>	<b>100.00 %</b>	<b>9 460.00 €</b>

### TAB T

	Taux	Montant HT
ETAT – DETR 2016	40.00 %	20 000.00 €
Département – contrat territorial	40.00 %	20 000.00 €
Autofinancement	20.00 %	10 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100.00 %</b>	<b>50 000.00 €</b>

nager les soutènements des stationnements, aménager et sécuriser les chemins piétonniers entre les stationnements et le cœur du hameau. Le coût des travaux est évalué à 50 000.00 € HT.

Le maire propose le plan de financement suivant :

### TAB T

Le plan de financement et les demandes de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2016 et auprès du Département au titre du Contrat Territorial 2015-2017 sont approuvés par le conseil à l'unanimité.

## Maison Rouverand : attribution du marché de travaux

La commission M.A.P.A. s'est réunie lundi 11 janvier avec le maître d'œuvre Mme Yaël GARRIGUES afin d'analyser les offres pour le marché public de travaux de réhabilitation en un logement social de type 4 de la maison Rouverand, commune déléguée de Saint Andéol de Clerguemort.

La commission propose d'attribuer le marché de travaux comme suit :

### TAB U

Coordinateur mission S.P.S. : M. Vincent LEYMARIE Approuvé à l'unanimité par le conseil.

TAB U

1	Maçonnerie/réseaux	EVI BTI
2	Enduits isolants intérieurs	SARL S&B
3	Traitement de charpente	E.T.T.B
4	Révision de couverture/zinguerie	PANTEL COUVERTURE
5	Révision de charpente/ planchers plafonds bois	BOIS TRANSFORMATIONS
6	Menuiseries extérieures et intérieures	REY
7	Cloisons	SARL S&B
8	Isolation ouate de cellulose	ALLOUARD
9	Plomberie sanitaire / chauffage bois	ROURE
10	Electricité	ROURE
11	Carrelages / faïences / sols souples	EVI BTI

### Projets en cours sur commune déléguée St Fréal de Ventalon

- Extension-réhabilitation locaux mairie + logement communal au Géripon

Maître d'œuvre : M. Jacques BOYER ; la demande de permis de construire est en cours d'instruction auprès des services de la D.D.T.

- Enfouissement des réseaux au hameau de Pénens Bas

- A.E.P : Procédure de régularisation de la source de Peyre Brune en cours.

### Projets en cours sur commune déléguée St Andéol de Clerguemort

- Enfouissement des réseaux hameaux de L'Espinass et de Lézinié : en cours

- Raccordement du réseau AEP de Lézinié au réseau V.C n° 1 : en cours ; le maire informe le conseil que ces travaux, prévus au BP 2015, nécessitent le recours à un emprunt de 90 000 €.

o Acquisition des sources de Cabanis et du Cros (régularisation administrative) : en cours

L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été traité, la séance est levée à 22 h 40.



Présents :

Camille LECAT, Alain VENTURA, Jacques HUGON, Muriel de GAUDEMONT-LANDAIS, Marie-Christine LIEBER, Emilie MERMET-BOUVIER, Fabienne SALLMERON, Céline STAAL, Frédéric MOUREAU, Hervé PELLECUER, Solène RENARD, Miriam ROESSEL, Loïc JEANJEAN, Daniel MATHIEU

Représentés :

Josette ROUX par Loïc JEANJEAN

Véronique NUNGE par Muriel de GAUDEMONT-LANDAIS

Pierre-Emmanuel DAUTRY par Camille LECAT

Jean-Claude DAUTRY par Alain VENTURA

Absents :

Frédéric NADLER

Isabelle DUQUENNE

Anne-Marie DIDIER

Secrétaire de séance : Solène RENARD

### Informations diverses

- Ecole des Abris : une rencontre a eu lieu avec l'Inspecteur de l'Education Nationale de Florac pendant laquelle ont été abordées les prévisions d'effectif pour la rentrée 2016-2017.

Actuellement 17 enfants sont inscrits ; de nouvelles familles doivent s'installer dans quelques mois à la maison Rouverand (logement social - commune déléguée de Saint Andéol de Clerguemort) et sur la commune déléguée de Saint Fréal de Ventalon (maison de la Gare en vente).

Le Sous-Préfet souhaite visiter l'école après les vacances de février. La date est à programmer.

L'école a obtenu le label éco-école ; une démarche développement durable est entreprise ; elle est aussi école numérique.

Le maire et Miriam Roesel ont rencontré les parents d'un enfant déjà préinscrit à l'école primaire du Collet de Dèze et domiciliés sur la commune déléguée de St Andéol ; depuis le 1er janvier 2016, cet enfant doit être scolarisé à l'école des Abris.

Les élus abordent l'absence de garderie avant et après école ce qui contraint certains parents à demander l'inscription de leurs enfants à l'école primaire du Collet de Dèze où une garderie existe pour accueillir les enfants dès 8h00.

Une solution de garde à domicile est envisagée et soutenue par la commune ; une habitante de Saint Fréal souhaite obtenir l'agrément d'assistante maternelle à domicile ; celle-ci à l'avantage d'être domiciliée sur l'itinéraire d'un des trajets de transport scolaire, ce

qui permettrait aux enfants gardés de bénéficier dudit transport.

Les élus conviennent qu'il est aujourd'hui important de mettre en œuvre un système de garde avant-après école ; dans un 1er temps, un questionnaire va être adressé aux parents afin de déterminer leurs besoins (horaires, lieux...).

- Candidature et procédure en cours pour attribution du logement Rouverand :

La commune a reçu une demande d'une famille de 4 enfants dont 3 scolarisables en primaire et 1 en bas âge ; un des parents est un salarié de l'ASA DFCI et a un projet d'activité artisanale.

Des pièces administratives (ressources) leur ont été demandées afin d'évaluer leur taux d'effort.

Un entretien est également prévu.

Les travaux de réhabilitation doivent commencer prochainement.

- Travaux mairie/logement Géripon : la demande de permis de construire a été accordée ; prochaine étape : le maître d'œuvre doit arrêter le projet et préparer le dossier de consultation aux entreprises.

- Syndicat mixte CFD Voie Verte : un tronçon-test est prévu entre Florac et la Salle Prunet ; la commune de Cassagnas a émis le souhait de se retirer du projet ce qui entraînerait une rupture sur la voie de 10 km. Une réunion publique en mairie de Cassagnas est prévue afin de clarifier le statut de cette portion de voie.

Le CFD d'honneur a été remis à M. Etienne PASSEBOIS par l'association « Du Céfédé à la Ligne Verte ».

- Procédure de choix de bureau d'étude pour l'éla-

boration du P.L.U. : 3 bureaux d'études (Urba Pro, Habitat et Développement, Robin et Carbonneau) ont répondu à la consultation du groupement de commandes de Vialas et de Ventalon en Cévennes; le coût de leurs prestations varie de 30 000.00 € à 45 000.00 € HT/commune.

D'un point de vue technique, leurs propositions sont relativement identiques, la différence se situant surtout au niveau des coûts.

Des entretiens avec les bureaux d'études sont programmés le 08 mars prochain à Vialas; seront présents les membres de la commission P.L.U. (Camille Lecat, Alain Ventura, Jean-Claude Dautry, Muriel de Gaudemont Landais).

- Prestation ALODEAR espace-test : une étude de faisabilité de l'espace-test agricole est en cours de réalisation par l'ALODEAR (financement via l'appel à projet TERRA RURAL).

Mise en place d'un comité technique (groupe restreint composé des élus délégués – Emilie Mermet-Bouvier, Loïc Jeanjean, Frédéric Moureau et de l'ALODEAR et d'un comité de pilotage comprenant 12 personnes ressources qui seront prochainement contactées, de Coup De Pouce (Gard), de Terre de Liens et de RENETA (Réseau d'Espaces Tests Agricoles).

L'étude de faisabilité se déroule sur 6 mois; au terme de l'étude, des scénarios seront présentés aux élus qui décideront de la suite ou de l'abandon du projet.

Si le projet est validé, la forme juridique et le chiffrage de l'investissement seront définis (choix des

terres, statut, choix des investissements) afin de déposer un dossier de demande de financement auprès du GAL (80 % d'aides possibles financement Région et Département).

La châtaigneraie est en cours de rénovation (coupes d'arbres, greffages, piste balisée, débardage, broyage des petites sections de branches). Il est rappelé que l'élagage sur 40 arbres a été réalisé en 2015. Les travaux sont financés à 40 % par la Région.

Une partie de ces travaux est réalisée par l'ASA DFCI – Contrats Verts; un nouvel encadrant-coordonnateur des travaux remplace Denis BASTIDE (départ à la retraite); il s'agit de M. Christian SIDO.

- Périmètre intercommunal 2017 : en février dernier, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale s'est prononcée favorablement sur le projet du périmètre intercommunal proposé par le Préfet de Lozère en date du 08 octobre 2015, à savoir un périmètre intercommunal à 10 communautés de communes.

La communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère devrait être rattachée à celle des Hauts Gardons et de la Vallée Longue-Calbertois et exclue de la communauté de communes Florac – Sud Lozère.

La C. C. Des Cévennes au Mont Lozère exprime le souhait d'être associée à un nouvel EPCI Gorges Causses Cévennes intégrant la communauté de communes Florac Cévennes.

Les membres des EPCI vont être consultés dans un délai de 3 mois.

Un report des nouvelles intercommunalités semble envisagé au 1er janvier 2018.

## Comptes administratifs

Sont présentés les comptes administratifs des communes historiques :

BUDGETS ANNEXES A.E.P. 2015 : **TAB a1 et b2**

Les restes à réaliser de la commune déléguée de Saint Andéol de Clergumort concernent les travaux d'enfouissement des réseaux d'eau/assainissement aux hameaux de Lézinier et de l'Espinass.

BUDGET CAISSE DES ECOLES 2015 : **TAB c3**  
BUDGET GENERAL ST ANDEOL : **TAB d4 et e5**

Le maire ne participe pas au vote et se retire de la salle.

Les comptes administratifs du budget général de St Andéol, les budgets AEP des deux communes historiques et le budget caisse des écoles de St Frézal sont approuvés à l'unanimité.

Les comptes de gestion desdits CA sont approuvés à l'unanimité des membres

(avec vote du maire).

Emprunt budget annexe AEP et avenant :

Le maire informe le conseil de la nécessité de recourir à un emprunt de 88 547.60 € pour financer les travaux d'enfouissement des réseaux secs et humides aux hameaux de Lézinier et de l'Espinass.

Le paiement des échéances (environ 5000.00 €/an) sera équilibré par la vente d'eau auprès des abonnés.

Le conseil, à l'unanimité, donne délégation au maire et l'autorise à :

- lancer une consultation auprès de plusieurs établissements financiers pour un emprunt de 88 547.60 € afin de mener à bien les travaux susmentionnés;

- à négocier les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité)

- à signer le contrat de prêt et tout document afférent

- à inscrire cette somme au BPAEP 2016.

Les travaux d'enfouissement sont effectués par l'entreprise Rouvière; celle-ci propose l'avenant

## SAINT ANDEOL DE CLERGUMORT - TAB a1

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés						0
Opérations exercice	7192	6838,32	5496,88	7091,82	12688,88	13930,14
<b>TOTAL</b>	<b>7192</b>	<b>6838,32</b>	<b>5496,88</b>	<b>7091,82</b>	<b>12688,88</b>	<b>13930,14</b>
Résultats de clôture	353,68			1594,94		1241,26
Restes à réaliser	93547,6	93547,6				0
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>93901,28</b>	<b>93547,6</b>		<b>1594,94</b>		<b>1241,26</b>
Résultat définitif	353,68			1594,94		1241,26

## SAINT FREZAL DE VENTALON - TAB b2

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		26524,03		8600,75		8600,75
Opérations exercice	6477,77	6186	35887,03	30271,44	42364,8	36457,44
<b>TOTAL</b>	<b>6477,77</b>	<b>32710,03</b>	<b>35887,03</b>	<b>38872,19</b>	<b>42364,8</b>	<b>45058,19</b>
Résultats de clôture		26232,26		2985,16		29217,42
Restes à réaliser	785					785
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>785</b>	<b>26232,26</b>		<b>2985,16</b>		<b>29217,42</b>
Résultat définitif		25447,26		2985,16		28432,42

**SAINT FREZAL DE VENTALON - TAB c3**

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	698,25				698,25	0
Opérations exercice	0	700	51835,58	53329,24	51835,58	54029,24
<b>TOTAL</b>	<b>698,25</b>	<b>700</b>	<b>51835,58</b>	<b>53329,24</b>	<b>52533,83</b>	<b>54029,24</b>
Résultats de clôture		1,75		1493,66		1495,41
RAR					0	
<b>TOTAL CUMULE</b>		<b>1,75</b>		<b>1493,66</b>	<b>0</b>	<b>1495,41</b>
Résultat définitif				1493,66		1495,41

**SAINT ANDEOL DE CLERGUEMORT - TAB d4 et e5**

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	52352,3			122524,56	52352,3	122524,56
Opérations exercice	299806,18	363953,27	123562,15	153533,58	423368,33	517486,85
<b>TOTAL</b>	<b>352158,48</b>	<b>363953,27</b>	<b>123562,15</b>	<b>276058,14</b>	<b>475720,63</b>	<b>640011,41</b>
Résultats de clôture		11794,79		152495,99	0	164290,78
Restes à réaliser	70788,84	30319,77			40469,07	
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>70788,84</b>	<b>42114,56</b>		<b>152495,99</b>	<b>40469,07</b>	<b>164290,78</b>
Résultat définitif	28674,28			152495,99		123821,71

suivant : 786 mètres de tuyau PVC Ø 63 à la place de 786 mètres de tuyau en polyéthylène; surcoût de 1800 € HT (14 600 € au lieu de 12 800 € HT).  
 Délibération : 17 pour et 2 abstentions.  
 Le maire informe du transfert de compétence de l'eau et de l'assainissement aux communautés de communes en 2020 (y compris transfert actif-passif).

**Programme de voirie 2016 et amendes de police**

Est présenté le programme de voirie 2016 des deux communes déléguées et son plan de financement :

**TAB f6**

Les portions de voies communales concernées par les travaux du programme voirie 2016 sont les suivantes :  
 Commune déléguée de Saint Frézal de Ventalon :

- route du Viala (purge et reprise de chaussée)
- accès et village du Salson (aménagement place, enduit bicouche et reprise de chaussée)
- aménagement traversée du hameau de Pénens Bas
- création de deux parkings au hameau de Pénens Bas
- route du Salson : reprise déformations de chaussée et emplois partiels
- tranche conditionnelle : chaussée au Viala Bas

**TAB f6**

	Contrat territorial VOIRIE 2016	Contrat territorial Création de 2 parkings	DETR 2016	Auto financement	TOTAL HT (avec 5% honoraires Lozère Ingénierie)
St Frézal de Ventalon	14 300,00 €	8 113,00 €	8 113,00 €	25 509,15 €	56 035,15€ + 7 581,32 € (tranche conditionnelle)
St Andéol de Clerguemort	14 000,00 €			14 099,26 € + 8 395,59 € (tranche conditionnelle)	28 099,26 € + 8 395,59 (tranche conditionnelle)
VENTALON EN CEVENNES	28 300,00 €	8 113,00 €	8 113,00 €	35 550,81 € + 8 395,59 € (tranche conditionnelle)	84 134,41 € + 15 976,91 € (tranche conditionnelle) = 100 111,32 € HT

Commune déléguée de Saint Andéol de Clerguemort :

- reprise déformations chaussée et enduit bicouche secteur nord hameau de Sambuget
- reprise déformations chaussée hameau de l'Eglise et enduit bicouche
- tranche conditionnelle :
- reprise de déformations de chaussée et enduit bicouche hameau La Destourbe

Le maire informe de la nouvelle procédure du contrat territorial :

- envoi du devis signé en mars à Lozère Ingénierie
- validation en conseil avant le 11 mars et versement de 50 % des subventions obtenues par le contrat territorial à partir du 15 mars
- avril-mai : le SDEE adresse à la commune un titre exécutoire pour le paiement d'un acompte de 30 % du coût total des travaux.

Délibération : le programme voirie 2016 ainsi que la création des 2 parkings au hameau de Pénens Bas sont approuvés à l'unanimité.

Amendes de police 2016 (sur produit 2015) :  
 La commune doit faire parvenir son projet d'aménagement avant le 30 avril 2016. A définir lors du prochain conseil municipal.

**Conventions de prêts à usage**

Le maire présente au conseil les demandes de prêt à usage de terrains communaux provenant des administrés suivants :  
 Mme Clémentine PUJOL, le G.F.A. des Maresques et M. Antoine LECOMPTE.

- La demande de prêt à usage de Mme Clémentine PUJOL concerne une partie de la parcelle B 621 située sur la commune déléguée de Saint Frézal de Ventalon afin d'y installer une serre maraîchère d'environ 55 m<sup>2</sup>.

Approuvée par le Conseil d'une surface totale de 63.32 m<sup>2</sup> avec une autorisation de passage afin d'y accéder; la durée de la convention est de deux années avec tacite reconduction. Il est rappelé que le poirier situé sur la parcelle est exploité par Mme Solène RENARD.

- La demande de prêt à usage du G.F.A. des Maresques concerne une partie de la parcelle A 522 située sur la commune déléguée de Saint Andéol de Clerguemort afin d'entretenir et de cultiver la châtaigneraie existante.

Approuvée par le Conseil avec une reconduction d'une année dépendant de l'avancée du projet espace-test.

- La demande de prêt à usage de M. Antoine LECOMPTE concerne les parcelles C373, C374, C393 situées sur la commune déléguée de Saint Andéol de Clerguemort afin d'entretenir et de cultiver la châtaigneraie existante.

Approuvée par le Conseil avec une durée de convention d'une année renouvelable en fonction des besoins des fu-

turs locataires de la maison Rouverand.

Des élus font toutefois part de leur inquiétude quant à la dévalorisation des châtaigneraies dans leur mise à disposition gratuite.

Délégation permanente du Conseil municipal au maire

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, pour la durée du présent mandat, de confier à M. le maire les délégations suivantes :

- De procéder, dans les limites d'un montant unitaire de 20 000 € à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts.

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 20 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraîne pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10 % lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- La conclusion et la révision du louage des logements, pour une durée n'excédant pas trois ans

- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes

- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

- De régler les frais et honoraires des avocats, notaires,

huissiers de justice et experts

- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant les juridictions administratives.

Cette délégation est consentie en demande et en défense devant les juridictions judiciaires mais uniquement pour les actions en référé.

- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le maire doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires, des décisions prises dans le cadre des délégations consenties.

## Gestion du personnel

- Compte-rendu entretien avec Sandra LAURAIN, secrétaire : actualisation de sa fiche de poste; fin de contrat de ses deux CDD au 29 février 2016 (17.5 h mairie St Andéol de Clerguemort et 17.5 h mairie de St Frézal de Ventalon par le Syndicat des Employeurs).

L'entretien a permis de clarifier les différents travaux effectués par la secrétaire ainsi que son rôle primordial et son positionnement au cœur des mairies.

Ses compétences étant plurielles et indispensables au bon fonctionnement de la mairie, Sandra LAURAIN sera affectée dorénavant à un poste de rédacteur principal de deuxième classe, à temps plein.

Le CM vote à l'unanimité pour la création de l'emploi

susmentionné et la modification du tableau des emplois.

- Agent technique

Le maire informe de la possibilité de création d'un contrat en CUI-CAE afin de renouveler le contrat de Roland MADEC, ancien agent technique de St Andéol de Clerguemort. Toutefois, le conseil échange sur la probabilité d'une fin de mise à disposition de M. ABEILLON et de son retour en mairie.

Le conseil propose de reporter la décision lors du vote du budget.

- Adhésion de la commune au CNP assurances : report au prochain conseil

- Médecine du travail : à l'unanimité le conseil décide d'adhérer au CMIST.

## Représentants de l'ASADFCI :

Titulaire : Camille Lecat,

Suppléant : Marc Gourdon.

Si l'ASADFCI modifie ses statuts ASADFCI et passe à 2 suppléants, M. Pierre-Emmanuel Dautry sera nommé 2ème suppléant.

## Adhésions aux associations

Association des communes forestières, coût de 75 €/an : approuvé;

L'intérêt est que s'il y a vente de bois ou gestion de forêts privées, l'association aide à la promotion du bois dans la construction, la chaufferie, etc.

Association des Maires de France : contre

Association des Maires Ruraux de France

approuvé

Le CM vote pour l'adhésion.

## Vente parcelles Rouverand – commune déléguée de Saint Frézal de Ventalon

Le maire rappelle la délibération DE-2015\_020 du 01/06/2015 de la commune historique de Saint Frézal de Ventalon relative à l'acquisition de parcelles appartenant à la famille Rouverand :

Il s'agit d'une part de la parcelle D.649 à Pénens-Bas d'une contenance de 3 a 62 ca afin d'y réaliser un parking pour ce hameau et d'autre part de la parcelle D.1001 d'une contenance de 0 ha 1 a 78 ca issue de la division en D.1001 et D.1002 de la parcelle D.573.

Cette acquisition permettra de régulariser la situation de la terrasse attenante au logement communal et d'envisager la création d'un parking le long de la voie communale à Pénens-Haut.

Après négociations, les propriétaires déterminent le prix de vente des parcelles susmentionnées à 10 000.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, autorise le maire et le 1er adjoint, maire délégué de la commune déléguée de Saint Frézal de Ventalon :

- à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à cette acquisition pour un montant de 10 000.00 € hors frais de géomètre et notariés;

- à faire appel à un géomètre afin d'établir un document d'arpentage pour la division de la parcelle D. 573 ;

- à solliciter l'étude de Maître VIDAL à La Grand'Combe pour établir l'acte de vente.

1er mars prochain réception travaux programme voirie 2015

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour ayant été abordé, la séance est levée à 14h15.

## Visite de M. le Sous-préfet à l'école des Abrits

*En présence du maire Camille LECAT et de nombreux élus de Ventalon en Cévennes, les enfants et l'équipe pédagogique de l'école des Abrits ont reçu la visite de Franck VINESSE, sous-préfet de Florac et de Jean-Paul LARUE, inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Florac ce jeudi 26 mai 2016.*

**E**n préambule, le représentant de l'Etat a tenu à rassurer les élus sur le soutien de l'Etat pour le maintien et le développement de l'école. Citant la chartre écrite lors de la fusion des communes de Saint Andéol de Clerguemort et de Saint Fréal de Ventalon, il a rappelé que l'école des Abrits était un élément central de la création et du développement de la commune nouvelle de Ventalon en Cévennes.

Cette rencontre a été pour les visiteurs du jour l'occasion d'échanger avec chacun des enfants présents ainsi qu'avec les enseignants et le personnel de l'école. Après avoir rencontré les enfants et l'enseignante de la classe des petits, Anne SERVIENTIS, la visite a traversé les effluves appétissantes de la cuisine où le Sous-Préfet et l'Inspecteur ont pu échanger avec le personnel municipal de l'école. La visite s'est ensuite poursuivie dans la classe des grands avec le directeur de l'école, Christian RAMEAU. Chacun des enfants s'est présenté au Sous-Préfet. Les plus grands, qui rentreront au collège du Collet de Dèze l'année prochaine, ont rapidement évoqué leurs impressions suite à leur première visite du collège ainsi que leurs rêves professionnels. Leur enseignant a détaillé les partenariats mis en place avec les autres établissements scolaires du secteur ainsi que l'engagement de l'école en faveur des nouvelles technologies (« Ecole Numérique »), du développement durable (« Eco-Ecole ») et pour une alimentation saine (développement d'une cantine favorisant l'usage des produits bio issus des circuits courts). Il exposa également les actions menées par l'équipe pédagogique pour faire en sorte que les spécificités notamment de taille de l'école soient un avantage et non un handicap pour l'éducation des enfants.

En conclusion de cette visite, le Sous-Préfet a tenu à remercier les écoliers et l'équipe pédagogique pour leur accueil. Il les a également chaleureusement félicités pour l'obtention du label E3D (Etablis-

sement en Démarche de Développement Durable) et leur engagement en faveur de l'école numérique. Il a enfin encouragé tous les adultes présents à continuer leurs efforts en faveur du développement de l'école en présentant les divers mécanismes que l'Etat met en place avec le Département pour accompagner les collectivités locales dans la gestion scolaire, notamment pour le développement du numérique ou pour l'isolation thermique et l'amélioration des bâtiments.

Après le départ des visiteurs, la vie reprit un cours normal à l'école des Abrits. Il était temps car c'était déjà l'heure de la récréation.

■  
Pierre Emmanuel DAUTRY



Table ronde à l'Ecole des Abrits



## Mariage de Marie et Guy LE MEE

**C**hère Marie, Cher Guy,  
Le jeudi est un jour que j'aime particulièrement... Peut-être sont-ce les réminiscences de l'enfance, car à mon époque (et je crois que c'est un peu la même que toi, Guy!), ce jour était synonyme de vacances et de liberté... Eh oui, en ce temps, pas d'école ce jour-là! On allait même jusqu'à souhaiter « la semaine des quatre jeudis »!  
Mais ce jeudi 24 mars 2016 est en plus, non seulement le premier du printemps, mais surtout celui que vous avez choisi pour sceller votre union. Alors pour moi, c'est vraiment un très beau jour. Vous rendez-vous compte que c'est, en moins de deux ans, le troisième mariage que je célèbre dans notre commune. Merci de m'offrir ces instants inoubliables dans la vie d'un maire (même s'il n'est plus que « délégué »!).  
Mais revenons à vous.  
Vous êtes arrivés sur la commune il y a 4 ans et vous vous y êtes installés dans cette belle maison du Schistalou, en pleine communion avec la nature.

Mais tout en étant relativement isolés, vous n'en avez pas pour autant abandonné la vie sociale et les relations amicales avec vos voisins. Je n'en veux pour preuve que la présence aujourd'hui, à vos côtés, de Claudine et de René, auxquels vous avez fait l'honneur de les choisir comme témoins de mariage. Cette attention envers le voisinage s'est également révélée lors de la triste fin d'André CHAPELLE, que vous visitiez régulièrement et auquel vous avez apporté les premiers secours lors de son accident. Je tiens à ce propos à vous remercier chaleureusement de m'avoir tenu régulièrement informé de l'évolution de sa santé, jusqu'à son dernier jour. J'ai apprécié, également, votre présence et votre soutien indéfectibles aux cérémonies du souvenir, devant cette mairie, avec toujours cette jovialité et cette gentillesse qui vous

caractérisent.

Alors, chère Marie, cher Guy, laissez-moi, en ce beau jour, vous présenter tous mes vœux de bonheur. Que la vie vous soit douce et longue et réponde pleinement à toutes vos attentes.

■

Alain VENTURA



## Pour Edmond FAGES

**E**ncore un jour de deuil... Décidément, en ce début d'année 2016, la camarade s'acharne sur notre petite collectivité : après Céline BENOIT du Bois de Pantel, après André CHAPELLE de Bonijols, c'est Edmond FAGES du Géripion qui nous quitte.

Edmond est né le 31 mai 1919. Il était dans sa 97ème année. Longue vie...

Le hameau qui l'a vu naître, le Cros, aujourd'hui abandonné est même ignoré d'un bon nombre de participants à cette assemblée. Il était le plus jeune d'une importante fratrie ; la sœur aînée, institutrice, ses frères fonctionnaires, quittent la maison ; lui reste s'occupant de la terre, il lui arrivait même de dire qu'il tricotait pour la famille en gardant le troupeau !

En 1939, c'est le départ pour le service militaire ; un petit retour au Cros et tout de suite c'est la mobilisation et le départ pour la guerre. Fait prisonnier, il restera en Allemagne jusqu'en 1945. Sept ans passés ainsi lors des plus beaux moments de sa jeunesse on aurait rêvé mieux !

Et la vie reprend dans les Cévennes auprès de cette terre dont il avait été, bien involontairement, éloigné.

Il se marie en 1947 avec Lucette. Mais le Cros est trop éloigné, alors on se rapproche de la route et d'un lieu plus animé en louant à la Ponge la propriété VIDAL. Et puis c'est l'acquisition du Géripion, des terres et de la maison.

Ils vont travailler durement : les plantations, le foin, les châtaignes, le troupeau de chèvres et de moutons, le marché à la Grand Combe en empruntant le CFD... Il est difficile de gagner sa vie dans notre coin des Cévennes. Mais cela n'empêche pas la convivialité et l'accueil permanent des uns et des autres et le café ou la tisane toujours prêts à être servis.

Mais cela n'empêche pas Edmond de participer pleinement à la vie publique. Au Temple il était l'âme et le soutien matériel. Au Conseil Municipal il en a été longtemps membre, élu très confortablement et j'ai eu le plaisir de l'avoir dans notre équipe durant mon mandat de maire. J'y ai mesuré son attachement et son dévouement sans limite, s'occupant de la mairie, participant aux fêtes et aux animations.

Dois-je rappeler que le succès des premières fêtes votives qui ont été réorganisées est dû aux terrains et aux bâtiments que Lucette et Edmond nous avaient cédés !

Dois-je rappeler les superbes repas qui m'étaient proposés lors de mes nombreuses permanences du vendredi à la mairie !

Et dire mes remerciements et ma grande reconnaissance que je lui - leur - dois.

Edmond a travaillé jusqu'à ses dernières forces : les prairies ont été fauchées, quelques moutons paissaient encore près de l'étable.

Lucette a continué imperturbablement à faire des beignets aux pommes généreusement offerts aux visiteurs.

Mais un jour, il a fallu quitter le Géripion. Jacqueline la sœur dévouée et aimante les a pris en charge, a trouvé la maison de retraite qui convenait.

Et dans cette nuit de mercredi 17 février, Edmond a quitté la vie terrestre.

Celui des deux qui reste se retrouve en enfer...

Dors en paix, Edmond. Tu as été un homme de cœur. Ton souvenir ne s'effacera pas et le garderons longtemps en nous.

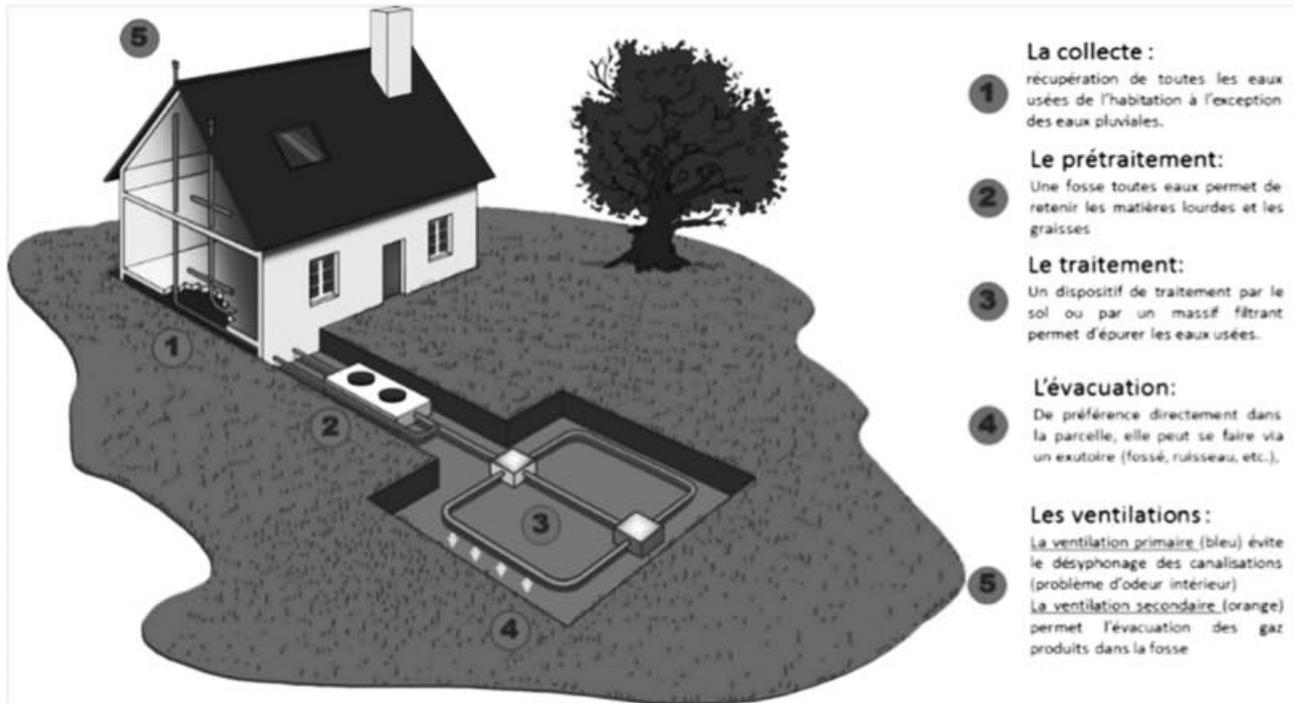
■

**Etienne PASSEBOIS**

*Cimetière personnel  
de la famille FAGES*

*Le Géripion,  
vendredi 19 février 2016*





#### La collecte :

- 1** récupération de toutes les eaux usées de l'habitation à l'exception des eaux pluviales.

#### Le prétraitement:

- 2** Une fosse toutes eaux permet de retenir les matières lourdes et les graisses

#### Le traitement:

- 3** Un dispositif de traitement par le sol ou par un massif filtrant permet d'épurer les eaux usées.

#### L'évacuation:

- 4** De préférence directement dans la parcelle, elle peut se faire via un exutoire (fossé, ruisseau, etc.).

#### Les ventilations :

- 5** La ventilation primaire (bleu) évite le désyphonage des canalisations (problème d'odeur intérieur)  
La ventilation secondaire (orange) permet l'évacuation des gaz produits dans la fosse

## Les obligations de chacun

### • Le propriétaire :

Il doit assurer le bon état de fonctionnement de son installation d'assainissement. C'est lui qui est responsable de la conception, de la réalisation et de l'entretien des ouvrages tels que la vidange de la fosse, le nettoyage du bac à graisse...

Il a également l'obligation de laisser accéder le SPANC à son installation d'assainissement.

### • Le SPANC :

Le SPANC a pour obligation le contrôle des installations d'assainissement non collectif neuves et existantes. Le SPANC a aussi une mission de conseil et d'information auprès de l'utilisateur.

### • Le maire :

Le Maire a un pouvoir de police. Sa responsabilité est engagée en cas de pollution ou d'atteintes graves à la salubrité publique.

## Plus d'informations ?

- Site interministériel sur l'assainissement non collectif

<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/usagers-r2.html>

- Votre SPANC

Une page dédiée au SPANC est disponible sur le site de la communauté de commune

<http://www.cevennes-mont-lozere.fr/>.

Vous pouvez également contacter le technicien SPANC Etienne AMEGNIGAN par téléphone au 06 42 37 27 57 ou par mail : [spanc@florac-sudlozere.fr](mailto:spanc@florac-sudlozere.fr)



## La Ligne s'active !

### Assemblée Générale de l'Association pour l'année 2015

*Cette année, c'est le magnifique site à peine enneigé, du Bistrot de l'Espinass sur la commune de St-Andéol de Clerguemort (devenue récemment Ventalon-en-Cévennes, en fusionnant avec St-Frézal de Ventalon où nous étions l'an dernier) qui a accueilli, le 12 février 2016, la soixantaine de personnes venues pour participer à ce temps fort de toute association. Bilan des activités, rapport financier, rapport moral, élections et nominations statutaires et surtout, perspectives pour la nouvelle saison, accompagnés de l'indispensable budget prévisionnel, se sont déroulés sans encombre.*

L'heure de l'apéritif a été agrémentée par une surprise musicale offerte au piano par notre Président Guy Benoit. Puis ce fut au tour de l'équipe gestionnaire du Bistrot de nous régaler avec ses succulentes prestations culinaires originales et abondantes (tout le monde a pu goûter de tout). Et c'est un film, tourné et monté par Dominique Lemaitre, qui a très agréablement clôturé la soirée par une restitution fidèle et humoristique de la fête de la transhumance 2015 aux Ayres.

Autre temps fort de la soirée, l'attribution, désormais traditionnelle, de la plus haute distinction des vallées cévenoles, le CéFéDé d'honneur 2015, remis cette année à Étienne PASSEBOIS. Petit rappel :

- 19 février 1928, naissance d'Étienne à St-Frézal de Ventalon. Comme il habite Le Viala, il emprunte, pour aller à l'école du Cros distante de 2 ou 3 km, un sentier qui sert aujourd'hui de dorsale au livret 2 !
- 1937, départ à La Grand Combe car son père doit aller travailler aux mines.
- 1939, son père est mobilisé, Étienne revient au Viala.

• 1941, à nouveau La Grand Combe et son cours complémentaire. Puis c'est l'École Normale à Nîmes, ensuite 2 ans de prépa à Toulouse et enfin l'E.N.N.A. (devenue IUFM) dont il sort professeur de lettres avec nomination à Berre, puis Marignane. Plus de 15 fois il demande sa mutation en Lozère sans l'obtenir. Il prend sa retraite de l'enseignement en 1989. Entre temps... : En 1946, à 18 ans, il adhère à la SFIO. Peut-être pour avoir la possibilité de rencontrer Micheline, en allant danser à la Maison du Peuple ? De 1977 à 2008 (pendant 31 ans) il est Maire de Saint-Frézal ; toujours précurseur, il y défendra le projet de Ligne verte sur le tracé du CFD. Parallèlement il mène une carrière d'Officier de réserve avec le grade de Colonel. Il sera Chef d'État Major de la sécurité civile de Lozère et Officier national du mérite. Etienne est également un très grand voyageur : yourtes en Mongolie, pirogue en Guyanne, transibérien, Spizberg, Cap Horn, etc... n'ont plus de secrets pour lui. Mais même si ce C.V. est impressionnant, il faut surtout mettre l'accent sur les liens privilégiés, fidèles et passionnés qu'il entretient avec notre association depuis

août 2006 ; sur «La randonnée à travers le temps» organisée par Guy et ses amis de Ste-Cécile d'Andorge, entre Ste-Cécile et le Collet de Dèze ; en passant par le Centenaire du CFD en 2008 ; le rassemblement de Champdomergue et les aménagements réalisés en 2012 ; et depuis chaque année lors de cet incontournable rendez-vous (il en est d'ailleurs Président de la Commission). Il ne reste plus qu'à souhaiter qu'Étienne soit chef de cérémonie lors de l'inauguration de la Ligne verte, pour l'entendre prononcer avec brio le discours officiel et voir ses yeux pétillants briller de mille éclats.

Le compte-rendu intégral de l'AG est consultable sur le site de l'Association : [www.ducfdalaligneverte.com](http://www.ducfdalaligneverte.com)

Tous les renseignements à propos de Champdomergue sur :

<http://champdomergue.fr/>

Texte de Denis PRAT extrait du bulletin d'information et d'échange « Du CFD à La Ligne Verte », « Le Lien » N°11